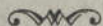


XXXIXth
CONFERENCE
of the
INTERPARLIAMENTARY UNION



PROVISIONAL LIST
OF MEMBERS



Dublin
1950

LISTE DES DÉLÉGUÉS

XXXIX^e CONFÉRENCE
INTERPARLEMENTAIRE

8—13 septembre, 1950

Leinster House

Dublin



AMERIQUE (ETATS-UNISd')

Brewster, Owen	Sénateur
Ferguson, Homer E.	„
Murray, James E.	„
Pepper, Claude	„
Smith, H. Alexander	„
Boggs, Hale	Député
Cooley, Harold D., <i>chef de la délégation</i>	„
Gore, Albert	„
Poage, W. Robert	„
Talle, Henry O.	„
Dunham, Franklin	Secrétaire général du Groupe
Doyle, M. Francis	Observateur

ARGENTINE

Amalotti, Oswaldo	Sénateur
Luco, Francisci	„
Mendiondo, Daniel	„
Molinari, Deigo Luis, Dr.	„

AUTRICHE

Koref, Ernst, <i>Maire de Linz</i>	Député
Maurer	„

BELGIQUE

Cossée de Maulde, Vicomte	Sénateur
Doutrepont, Amédée	”
Ronse, <i>ancien ministre</i>	”
Struye, Paul, <i>Président du Sénat, ancien ministre</i>	”
Van Remoortel	”
Carton de Wiart, comte Henry, <i>ministre d'Etat, ancien premier ministre, président du Groupe et président d'honneur du Conseil inter-parlementaire</i>	Député
Demuyter	”
Deschepper, Léopold	”
Hoyaux	”
Piérard	”
Bruyneel, G.	Secrétaire adjoint du Groupe

BIRMANIE

U Aung Gyaw, <i>secrétaire parlementaire auprès du ministre du Commerce et de l'Approvisionnement</i>	Député
U Aung Than, <i>ancien secrétaire par- lementaire auprès du ministre de l'Indérieur</i>	„

CEYLAN

Kumaraswamy, V.	Député
Molamure, The Hon. Sir Francis, <i>président de la Deuxième Chambre, président de la Délégation</i>	„
Nissanka, H. Sri	„
Pakeman, Prof. S. A.	„
Perera, A. R.	„
Ratnayake, A., <i>ministre</i>	„
Senanayake, R. G., <i>secrétaire par- lementaire, secrétaire du Groupe</i>	„
Thondaman, S.	„

CHILI

Moore, Astolfo Tapia	Observateur
----------------------	-------------

DANEMARK

Bjerre, Axel M.	Sénateur
Date, Alfred M. W.	»
Hansen, Mme. Ingeborg, <i>président de Landsting, président du Groupe</i>	»
Krarup, Johannes	»
Mortensen, P.	»
Villemoes, J., <i>ancien ministre</i>	»
Winther, Mme. Nicoline	»
Andreassen, Alfred, <i>Inspecteur conseil des écoles primaires</i>	Député
Christensen, N. Chr.	»
Einer-Jensen, O. E.	»
Foged, Jens E.	»
Hansen, Leonhard	»
Simonsen, Jesper	Ancien parlementaire
Olsen, Eigil, <i>secrétaire général du Parlement</i>	Secrétaire général du Groupe
Cleve, Mme. Signe, <i>secrétaire rapporteur</i>	Secrétaire adjoint

EGYPTE

Zaki (Dr. Hamed), <i>ministre d'Etat</i> , Sénateur <i>président du Groupe</i>	
Abdel Wahhab Pacha (Général Hassan), <i>questeur du Sénat</i>	„
Aboul-Fath (Mahmoud)	„
Bichara (Dr. Zaki Mikhaïl), <i>ancien vice-président du Sénat</i>	„
Cattaoui Bey (Aslan)	„
Haekal Pacha (Dr. Mohamed Hussein), <i>ancien président du Sénat</i>	„
Rachid, Ibrahim	„
Abaza Pacha (Aziz)	Député
El-Alayly (Dr. Yehya)	„
El-Shalakani (Abdel-Fattah)	„
Fahmy (Dr. Aziz)	„
Saleh (Kamel Youssef), <i>vice-président de la Chambre des Députés</i>	„
Zaalouk (Mohamed Farid), <i>secrétaire général du Groupe</i>	„
Affi Bey (Atta), <i>ancien secrétaire général du Groupe</i>	Membre honoraire du Groupe.

Abdelwahhab Bey (Ibrahim), <i>secrétaire général du Sénat</i>	Section autonome des Secrétaires Généraux
Abdou Bey (Labib Ahmed)	Secrétaire général de la Chambre des Députés
Habib (Georges Tewfik), <i>secrétaire permanent du Groupe</i>	Secrétaire général de la Délégation
El Sayed (Ahmed)	Secrétaire particulier du Président du Sénat

EQUATEUR

Durango, Dr. Augusto, <i>président de la Commission des Affaires étrangères du Sénat</i>	Sénateur
Leon, Dr. Raphael, <i>président de la Commission des Affaires étrangères de la Chambre de Députés</i>	Député

ESPAGNE REPUBLICAINE

Alvarez del Vayo, Julio, <i>ancien ministre</i>	Député
Irujo, Manuel de, <i>ancien ministre</i>	„
Negrin Lopez, Juan, <i>ancien président du Conseil des Ministres de la République Espagnole</i>	„
Nogues-Biset, Ramon, <i>président du parlement</i>	„
Valera Aparicio, Fernando	„
Cuevas Cuevas, Miguel	Secrétaire Général du Groupe
Nogués-Pamies, Antonio	Secrétaire privé du Président
Lopez de Don Pablo, Feliciana	Secrétaire

FINLANDE

Pohjala, Mlle. Kyllikki, <i>vice-présidente de la Commission parlementaire des Affaires étrangères</i>	Député
Tammio, E. H. I.	Sécretaire Général du Parlement

FRANCE

Moutet, Marius, <i>ancien ministre, président du Groupe</i>	Sénateur
Bastid, Paul, <i>ancien ministre, vice-président du Groupe</i>	Député
Bonnefous, Edouard, <i>président de la Commission des Affaires Etrangères de l'Assemblée Nationale</i>	„
Minjoz, Jean, <i>ancien ministre</i>	„
Blamont, Emilé	Secrétaire général de l'Assemblée Nationale
Roussy, André	Secrétaire général du Groupe
Collet, Paul	Secrétaire de la Sec- tion autonome des secrétaires généraux

GRANDE-BRETAGNE

Selkirk, the Rt. Hon. the Earl of, O.B.E., A.F.C.	Membre de la Chambre des Lords
Stansgate, The Rt. Hon. Viscount, <i>président du Conseil interparlementaire</i>	”
Wilmot, The Rt. Hon. Lord	”
Delargy, Capt. Hugh J.	Membre de la Chambre des Communes
Hynd, Harry, J.P.	”
Irvine, A. J.	”
Keeling, E. H., M.C.	”
Lloyd, Selwyn	”
Mallalieu, E. L.	”
Mathers, the Rt. Hon. George, <i>chef de la délégation</i>	”
Milner, Major the Rt. Hon. J., M.C., <i>Vice-président de la Chambre des Communes</i>	”

Molson, A. H. E.	Membre de la Chambre des Communes
Rees, Mrs. Dorothy	„
Savory, Professor D. L.	„
Stoddard-Scott, Col. M., O.B.E., M.D.	„
Tilney, Col. J. D.	„
Sanderson, Sir Frank, Bt.	Ancien parlementaire
Campion, Lord Gilbert, K.C.B., <i>président d'honneur de la section autonome des secrétaires généraux</i>	Ancien Secrétaire gé- néral de la Chambre des Communes
Carr, Sir Cecil, K.C.B., K.C., LL.D.	Counseiller auprès du Président de la Chambre des Communes
Lidderdale, D. W. S.	Secrétaire
Shiels, Sir T. Drum- mond	Secrétaire administratif du Groupe
Spenser, Mrs. P. J.	Secrétaire

INDE

Hanumanthaiya, Shri K.	Député
Mallayya, Shri U. Srinivasa	„
Mavalankar, The Hon. Shri G. V., <i>président du Parlement</i>	„
Kaul, Shri M. N., <i>secrétaire général du Parlement</i>	Secrétaire général du Groupe

IRAK

Chalabi, Rushdi	Député
Jaffar, Abdul Latif	„
Kasir, Dr. Abdullah	„
Mullah, Izzedin, <i>secrétaire du Groupe</i>	„
Wahab, H. E. Jamil Abdul	„

IRLANDE

Baxter, Patrick F.	Sénateur
Finan, John	”
Hayes, Michael, <i>ancien président du Dáil Eireann</i>	”
Hearne, Michael	”
O Buachalla, Liam	”
O'Farrell, Séamus	”
Bartley, Gerald	Député
Breathnach, Cormac, <i>maire de Dublin</i>	”
Briscoe, Robert	”
Byrne, Alfred	”
De Valera, Eamon, <i>ancien premier ministre</i>	”
Dockrell, Maurice	”
Fahy, Frank, <i>président du Dáil Eireann, président du Groupe</i>	”
Fitzpatrick, Michael	”
Flanagan, Oliver J.	”
Halliden, Patrick J.	”
Hickey, James	”

Larkin, James	Député
Lehane, Con	»
Little, Patrick J., <i>ancien ministre</i>	»
Lynch, John	»
McEntee, Seán, <i>ancien ministre</i>	»
Ryan, Dr. James, <i>ancien ministre</i>	»
Sweetman, Gerard	»
O Conaill, M., <i>secrétaire général du Dáil Eireann</i>	Secrétaire général du Groupe
O'Dwyer, Dermot, <i>secrétaire adjoint du Dáil Eireann</i>	
Christie, Michael, <i>secrétaire général du Seanad Eireann</i>	
Dardis, Michael J., <i>secrétaire adjoint du Seanad Eireann</i>	
Browne, Liam P., <i>fonctionnaire</i>	

ISLANDE

Halgrimsson, Olafur	Observateur
Josefsson, Johann	„

ISRAËL

Nurok, Rabbi Dr. M.	Député
Ben-Tov	„
Cohen, Idov	„
Hacohen, David	„
Idleson, Mrs. Beba	„
Klibanov, Y.	„
Meridor, Jacob	„
Rosette, Moshé	Secrétaire général du Parlement
Zidon, Asher	Secrétaire adjoint du Parlement

ITALIE

Bosco, Dr. <i>chef de bureau de la Chambre des Députés, secrétaire de la délégation</i>	Sénateur
Cerulli-Irelli, Giuseppe, <i>ministre</i>	„
Macrelli, Cino, <i>ancien ministre</i>	„
Persico, Giovanni, <i>président du Groupe, chef de la délégation</i>	„
Chiesa Tibaldi, Mme. Mary	Député
Chiostergi, Giuseppe, <i>ministre, vice-président de la Chambre des Députés</i>	„
Codacci-Pisanelli, Giuseppe	„
Delli Castelli, Mlle. Filomena	„
Leonetti, Tommaso	„
Martino, Gaetano, <i>vice-président de la Chambre des Députés</i>	„
Mattarella, Bernardo	„
Tommasini, Giovanni, <i>vice-secrétaire général du Sénat</i>	„
Piaggese, Alberto, <i>secrétaire adjoint de la délégation</i>	Député
Jacobelli, Jader, <i>membre du bureau de presse</i>	„

LIBAN

Abi-Chahla, Habib, <i>ancien Président de la Chambre, ancien ministre, Président de la délégation</i>	Député
Abboud, Mohammad, <i>ancien ministre</i>	„
Hitti, Dr. Joseph	„
Yafi, Abdalla, <i>ancien Président du Conseil, secrétaire général du Groupe</i>	„
Saneh, Mohammad	Secrétaire de la délégation

LUXEMBOURG

Grégoire, Pierre Député
Meris, Marcel, *secrétaire* Secrétaire général du
général de la Chambre Groupe
des Députés

MONACO

Medecin, Auguste, *président du* Conseiller
Groupe National

NORVÈGE

Berthelsen, Bernhard	Député
Bondevik, Kjell	”
Borgen, Hans	”
Hagelia, Mme. Magnhild	”
Jacobsen, Peder	”
Lange, Carl V.	”
Natvig Pedersen, Gustav, <i>président du Parlement</i>	”
Nielsen, Sven, <i>ancien ministre, président de la délégation</i>	”
Selvik, Torstein	”
Utheim, Trygve, <i>ancien ministre</i>	”
Wright, C. P.	”
Hoff, Gunnar, <i>secrétaire général du Parlement</i>	Secrétaire général du Groupe

PAKISTAN

Chattopadhyaya, S. C.	Député
Ikramullah, Begum Shaista	”
Jaffer, Ahmed E. H., <i>secrétaire de la délégation</i>	”
Pathan, Ghayasuddin	”
Qureshi, Dr. I. H., <i>Député Ministre, président de la délégation</i>	”

PAYS-BAS

Kieft, J. Van de	Membre de la Première Chambre
Bachg, F. J. H.	Membre de la Deuxième Chambre
Fokkema, J.	„
Gerbrandy, P. S., <i>ancien premier ministre</i>	„
Korthals, H. A.	„
Roolvink, E. C. M.	„
Serrarens, P. J. S., <i>prési- dent du Groupe</i>	„
Stokman, J. F., O.F.M.	„
Tendeloo, Mlle. N. S. C.	„
Welter, Ch. J. I. M., <i>ancien ministre</i>	„
Schepel, A. F., <i>Secrétaire Général de la Deuxième Chambre des Etats- Généraux</i>	Secrétaire général du Groupe

PERSE

Amini, Abolghassem, <i>questeur de la chambre</i>	Député
Massoudi, Mohammed Ali	„
Moazami, Dr. Abdolah, <i>vice-président de la Chambre des députés</i>	„

PHILIPPINES

Cabili, Tomas, <i>chef adjoint de la délégation</i>	Sénateur
Garcia, Carlos	„
Clemente, Tomas	Député
Escareal, Agripino	„
Laurel, Jose B., Jr.	„
Leuterio, Raul, <i>chef adjoint de la délégation</i>	„
Guerrero, Leon	Secrétaire général du Groupe

SUÈDE

Holmbäck, Åke, <i>ancien ministre</i>	Sénateur
Mogård, Bertil	”
Nerman, Ture	”
Norman, David	”
Persson, Ivar	”
Wistrand, Karl	”
Voug, Allan, <i>ministre, président du Groupe</i>	”
Von Friesen, Bertil	Député
Hagberg, Eric, <i>vice-président du Groupe</i>	”
Johansson, Ivar	”
Sundström, Walter	”
Vinge, Mlle. Margit	”
Holm, Sune	Secrétaire général du Groupe

SUISSE

Boerlin, Dr. Ernest, <i>vice-président du Groupe</i>	Conseiller national
De Senarclens, Dr. Aymon, <i>président du Groupe</i>	„
Oprecht, Dr. Hans,	„

SYRIE

Abdullah, Jamil	Député
Abdulrazzak, Riad	„
Antaki, Riscallah, <i>secrétaire général du Groupe</i>	„
El Azm, Abdulrahman, <i>ancien ministre</i>	„
Salem, Riscallah	„
Antaki, Naïm, <i>président de la délégation, ancien ministre</i>	Ancien parlementaire
Hawache, Jihad	„
Huneidi, Toufic	„
Nassour, Adib	„

THAÏLANDE

Sarasin, Nai Pote	Sénateur
Sridharmadhibes, Chao Phya, <i>président du Sénat</i>	„
Nimmanheminda, Nai Sukich	Député
Pramoj, M. R. Seni, <i>secrétaire général du Groupe</i>	„

TURQUIE

Adato, Salamon, <i>secrétaire général du Groupe</i>	Député
Baban, Djihat, <i>président du Groupe</i>	„
Ebüzziya, Ziyad	„
Kapani, Osman	„
Mandalinci, Zeyyat	„
Urgüblü, Suat Hayri	„

YUGOSLAVIE

Andritch, Dr. Ivo	Député
Chentjourc, Mrs. Lijida	„
Simitch, Vladimir, <i>président de l'Assemblée Fédérale</i>	„

NATIONS UNIES

Smith, Ivan	Observateur
-------------	-------------

BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL

Stafford, Miss Brighid	Observateur
------------------------	-------------

UNESCO

Mayoux, Prof. J. J.	Observateur
---------------------	-------------

BUREAU INTERPARLEMENTAIRE

Boissier, Léopold, *secrétaire général de l'Union.*

Preihs, Mme. Hilda, *secrétaire adjointe.*

Robinet de Cléry, Adrien, *secrétaire adjoint.*

Spuhler, Mlle. Suzanne, *secrétaire du secrétaire
général*

Chaghghi, Mme. Sylvia, *secrétaire de langue
anglaise.*

Ducommun, Mme. Rösli, *secrétaire*



Dunand, Georges, *interprète.*

O'Davoren, William, *interprète.*

Pilley, A. T., *interprète.*

Bonét-Maury, Claude, *redacteur du communiqué
journalier.*

Cooper, Harry, *sténographe de langue française.*

Perret, S., *sténographe de langue française.*

Collaborateurs bénévoles :—

Frisque, Mlle. Marthe.

O'Malley, Mrs. F.

LISTE DES DAMES

AMERIQUE (ETATS UNIS d')

Mrs. Owen Brewster

„ Homer Ferguson

„ H. Alexander Smith

„ Harold D. Cooley

„ M. F. Doyle

BELGIQUE

Comtesse Carton de Wiart

Vicomtesse Cossée de Maulde

Mme. Demuyter

„ Deschepper

„ Ronse

Mlle Janssen

DANEMARK

Mme Einer-Jensen

„ Hauch

„ Krarup

„ E. Olsen

„ Simonsen

EGYPTE

Mme Abaza Pacha

„ Abdel-Wahhab Bey

„ Abdel-Wahhab Pacha

„ Afifi Bey

„ Bichara

„ Cattaoui Bey

„ El-Alayly

„ Hamed Zaki

„ Ibrahim Rachid

FRANCE

Mme Collet

GRANDE BRETAGNE

Lady Campion

„ Carr

Mrs Keeling

„ Lidderdale

„ Mallalieu

Miss Shuma Mallalieu

Mrs Milner

Miss Milner

Lady Selkirk

„ Stansgate

Mrs. Stoddard-Scott

Miss Helen Sweeney

INDE

Mme Mavalankar

IRLANDE

- Mrs Baxter
„ Finan
„ Hayes
Mrs Hearne
Bean Uí Bhuachalla
Mrs O'Farrell
„ Bartley
„ Breathnach
„ Briscoe
„ Byrne
Bean de Valera
Mrs. Dockrell
„ Fahy
„ Fitzpatrick
„ Halliden
„ Hickey
„ Larkin
„ Lehane
„ Little
„ Lynch

- „ McEntee
- „ Ryan
- „ Sweetman

ISLANDE

Mrs. Josefsson.

ITALIE

- Mme Cerulli Irelli
- „ Martino
- „ Mattarella
- Mlle Leonetti

LIBAN

Mme Mohammad About

„ Joseph Hitti

NORVÈGE

Mme. Hoff

„ Lange

„ Nielsen

PAYS BAS

Mme Gerbrandy

PERSE

Mme Amini

SUEDE

Mme Hagberg

„ Holmbäck

„ Wistrand

„ Sundström

„ von Friesen

SUISSE

Mme. de Senarclens

„ Oprecht

SYRIE

Mme. N. Antaki

„ R. Antaki

„ Salem

TURQUIE

Mme. Urgüblü

BUREAU INTERPARLEMENTAIRE

Mme. Bonét-Maury

Mrs. Perret

Miss Perret.

Printed by
Cahill & Co., Ltd.,
Parkgate Printing Works, Dublin.

UNION INTERPARLEMENTAIRE

PROCÈS-VERBAUX

de la

COMMISSION POUR L'ÉTUDE
DES QUESTIONS POLITIQUES ET D'ORGANISATION

XLIX

et de la

COMMISSION POUR L'ÉTUDE
DES QUESTIONS JURIDIQUES

XLIX

RÉUNION MIXTE

NICE, SAMEDI 23 AVRIL 1949

CENTRE UNIVERSITAIRE MÉDITERRANÉEN

Sont présents : MM. Pholien et H. Rolin (Belgique); P. Kostourkoff et D. Popchristoff (Bulgarie); N. Christensen, F. Frisch et V. Hauch (Danemark); Atta Afifi Bey et Tewfik Khalil Bey (Egypte); M. de Irujo et R. Noguès (Espagne républicaine); P. Bastid, R. Coty et M. Moutet (France); Lord Marley, Sir Frank B. Sanderson et R. W. Williams (Grande-Bretagne); N. Antonopoulos (Grèce); F. Lœsch (Luxembourg); Blanchy (Monaco); R. Stranger et T. Wold (Norvège); Tamizuddin Khan (Pakistan); P. J. S. Serrarens et Van de Kieft (Pays-Bas); Nowacki (Pologne); A. Holmbäck et A. Vougt (Suède); E. Boerlin et A. de Senarclens (Suisse); Dr. Hajek et F. M. Komzala (Tchécoslovaquie); Briley et Vl. Simitch (Yougoslavie).

Assistent, en outre, aux séances : MM. J. de Galindez, secrétaire de la délégation espagnole; C. Powell, secrétaire du Groupe interparlementaire britannique; R. Bergonzi, secrétaire du Groupe interparlementaire monégasque; Schepel, secrétaire du Groupe néerlandais; et S. Holm, secrétaire du Groupe suédois, ainsi que M. Léopold Boissier, secrétaire général de l'Union interparlementaire.

Le procès-verbal est tenu par Mme H. Preihs, secrétaire adjointe de l'Union.

ORDRE DU JOUR

1. Examen des propositions de la Sous-commission mixte, formée de membres de la Commission politique et de la Commission juridique, sur la possibilité d'organiser une assemblée représentative mondiale des peuples en vue du maintien de la paix.
2. Le cas échéant, rédaction d'un projet de résolution.
3. Choix d'un rapporteur.

I. — SÉANCE DU MATIN

La séance est ouverte, à 10 heures, par **M. Paul Bastid** (France), président de la Commission pour l'étude des questions politiques et d'organisation.

(La Commission mixte prie M. Bastid de présider la séance jusqu'à midi, heure à laquelle M. Bastid déclare devoir s'absenter.)

M. le Président rappelle aux membres le débat qui a eu lieu, les mercredi et jeudi, 20 et 21 avril, au sein de la Sous-commission mixte politique et juridique, débat auquel un grand nombre des membres assistant à la présente séance ont eu l'occasion de participer.

La Sous-commission mixte possédait, comme base de ses délibérations, un mémoire rédigé par le Bureau interparlementaire, ainsi qu'un questionnaire, dont le point 1 était libellé comme suit :

« Estimez-vous que la prochaine Conférence interparlementaire puisse se livrer à un débat sur la possibilité de créer une assemblée représentative des peuples ? »

Après un débat général, la Sous-commission a répondu : « oui » à cette première question. Au cours de la discussion, d'abondantes allusions ont été faites aux autres points du questionnaire, mais la Sous-commission n'a pas pris de décision définitive en ce qui les concerne.

Un membre du Groupe tchécoslovaque a présenté un projet d'amendement (voir annexe A, a) tendant à supprimer de l'ordre du jour de la prochaine Conférence le sujet proposé par le Comité exécutif (Possibilité de créer une assemblée représentative mondiale des peuples), et d'y substituer la question de la « Participation de l'Union interparlementaire à la défense et à la consolidation de la paix ».

Lors du vote de cette proposition, le point 1 de l'amendement tchécoslovaque (suppression du thème proposé par le Comité exécutif) fut rejeté, alors que le point 2 (inscription à

l'ordre du jour de la Conférence de la question de la défense et de la consolidation de la paix) fut admis à l'unanimité.

Donnant suite à cette décision, la majorité de la Sous-commission a rédigé sa conclusion au sujet du libellé du point 3 de l'ordre du jour de la prochaine Conférence; elle est ainsi conçue :

« La Sous-commission mixte est d'avis que la prochaine Conférence interparlementaire institue un débat sur la possibilité de la création d'une assemblée représentative mondiale des peuples et sur la participation de l'Union interparlementaire à la défense et à la consolidation de la paix. »

Atta Afifi Bey (Egypte) fait observer qu'il a présenté à la séance de la Sous-commission mixte un projet d'amendement, lequel a été accueilli avec sympathie par la Sous-commission. Toutefois, aucune mention n'en est faite dans le texte soumis à la Commission mixte. Atta Afifi Bey demande s'il doit considérer sa suggestion comme étant implicitement contenue dans ce texte.

M. le Président dit que son exposé des débats au sein de la Sous-commission a été quelque peu elliptique, car M. Bastid avait pensé que tous les membres présents, ou presque, avaient également assisté aux débats de la Sous-commission. C'est pourquoi il n'a pas expressément cité la motion présentée par Atta Afifi Bey.

Atta Afifi Bey avait cru comprendre que son projet serait inclus dans le texte définitif de la Sous-commission.

M. le Président rappelle que la Sous-commission a également été saisie d'un amendement britannique. Il donne lecture de cette motion, aussi bien que de la proposition du délégué égyptien :

Projet de résolution présenté par le Groupe britannique

La Conférence,

1. Observant avec inquiétude le développement des suspicions et la tension entre les nations,
2. a) Regrettant que l'Organisation des Nations Unies ait rencontré des difficultés pour le règlement des conflits internationaux et le développement de la coopération universelle,
b) et déplorant que les perspectives d'une paix, désirée par les peuples du monde, aient diminué;
3. Invite les Commissions politique et juridique de l'Union
 - a) à examiner les mesures grâce auxquelles l'œuvre de l'Organisation des Nations Unies pourra être facilitée;
 - b) à étudier la possibilité de créer une assemblée représentative des peuples et à déterminer si l'établissement de cette assemblée est réalisable et opportun, ainsi qu'à définir quelles seraient les rela-

- tions entre une telle assemblée et l'Organisation des Nations Unies, et à présenter des recommandations à ce sujet ;
4. Fait appel au sentiment du devoir de tous les Groupes nationaux, en tant qu'élus des peuples, pour qu'ils soutiennent leur Gouvernement dans toutes les activités ayant pour objet de sauvegarder la paix du monde.

Proposition présentée par Atta Afifi Bey au nom du Groupe égyptien

La XXXVIII^e Conférence, considérant que l'Union interparlementaire ne peut se tenir à l'écart des divers projets qui tendent à la création d'une assemblée représentative mondiale ;

Considérant que le sentiment public est que l'assemblée projetée doit être constituée par les représentants des peuples, et non pas par ceux des gouvernements ;

Considérant que l'Union interparlementaire est, de toutes les institutions internationales qui existent actuellement, celle qui réunit le mieux les qualités de représentation des peuples, d'universalité, de neutralité,

Invite les Groupes nationaux à présenter leurs suggestions précises quant à la possibilité de transformer l'Union en une **assemblée représentative des peuples**, afin d'établir les bases les plus larges possibles d'une paix juste et durable.

Lord Marley (Grande-Bretagne) déclare que la délégation britannique est prête à retirer son amendement en faveur du projet de résolution présenté par la Sous-commission. Il suggère à son collègue égyptien d'en faire de même. La Conférence aura toute faculté, lors de l'examen de la question générale de la possibilité de créer une assemblée populaire représentative, de discuter en même temps celle de la transformation éventuelle de l'Union en une assemblée mondiale.

Atta Afifi Bey consent à retirer son amendement, étant entendu que la question sera examinée au cours du débat sur le point 3 de l'ordre du jour. La délégation égyptienne se réserve de faire à Stockholm une proposition dans ce sens.

M. le Secrétaire général ajoute que le rapporteur qui sera désigné pour ce point de l'ordre du jour pourra faire allusion aux textes qui ont été présentés à la Sous-commission et la Commission mixte.

M. Hajek (Tchécoslovaquie) reconnaît que le texte soumis à la Commission a été rédigé dans un esprit de conciliation. Toutefois, il désire dissiper un malentendu. Sans doute, les autres membres de la Commission ont une plus longue expérience en matière parlementaire et interparlementaire. Néanmoins, la modeste expérience qu'il a acquise, surtout comme résistant, lui a enseigné qu'il faut toujours interroger le bon sens des hommes et des femmes qui constituent le peuple de chaque pays. Si l'on omet de le faire, on retombe dans le domaine de la spéculation. L'orateur estime que c'est mettre la

charrue devant les bœufs que d'aborder la question de la paix du point de vue de la création d'une assemblée représentative mondiale. Si le problème devait être posé sous cette forme, M. Hajek se sentirait totalement incapable de répondre aux critiques de ses électeurs, lors de son retour en Tchécoslovaquie. L'orateur rappelle que, au cours des débats au sein de la Sous-commission mixte, M. Wold, délégué du Groupe norvégien, a suggéré la suppression du membre de phrase « en vue du maintien de la paix » qui faisait partie du libellé proposé par le Comité exécutif pour le point 3 de l'ordre du jour de la prochaine Conférence. Cette proposition a rencontré son assentiment, car M. Hajek n'est pas du tout certain que la question de la création d'une telle assemblée soit automatiquement liée à cette question de la paix. Il est concevable qu'une confédération mondiale puisse servir d'instrument d'oppression. C'est une idée qui ressort très clairement de certains ouvrages dont des traductions ont paru en Tchécoslovaquie.

M. Wold, poursuit M. Hajek, a aussi dit qu'il y avait un certain danger à discuter la question de la paix en général. M. de Senarclens (Suisse), de son côté, a concrétisé cette idée. L'orateur ignore quels sont les motifs de ces assertions. Ce n'est, certes, pas à la réunion qui se tient actuellement à la Salle Pleyel, à Paris, qu'on discute des questions telles que la guerre-éclair, l'usage de l'arme atomique. En effet, les hommes et les femmes réunis à Paris n'auraient rien à gagner à une telle guerre. Pour sa part, M. Hajek préférerait voir les membres de l'Union interparlementaire s'associer à ces derniers, et non aux milieux qui ne veulent pas entendre parler de la paix, parce qu'ils spéculent sur le gain que leur apporterait une troisième guerre mondiale.

Il a été dit, en troisième lieu, que la propagande en faveur de la paix a des visées politiques. De quelle façon la discussion de la paix peut-elle constituer une propagande politique ? Il est évident que la question de la paix est une question politique, mais les membres de l'Union interparlementaire sont des hommes politiques ; ils ont le devoir d'appeler les choses par leur nom.

C'est pourquoi l'orateur, tout en reconnaissant l'esprit de conciliation qui préside aux débats de la Commission, esprit qui confirme sa foi en l'action efficace de l'Union interparlementaire, demande à la Commission, dans le même esprit, d'examiner à nouveau la question et d'aborder l'étude totale du problème de la paix, en plaçant ce problème au premier plan afin de lui donner l'importance qui lui revient. Cela permettrait à la Conférence d'instituer un large et ample débat, ce qui n'exclut pas la possibilité de discuter la question d'une assemblée représentative mondiale. Dans ce but, M. Hajek propose

de libeller ce point de l'ordre du jour comme suit : « Participation de l'Union interparlementaire à la défense et à la consolidation de la paix ».

M. le Président suggère à l'orateur précédent d'intervertir l'ordre adopté dans le texte de la Sous-commission, plaçant ainsi le général avant le particulier.

M. Hajek estime que les deux questions ne peuvent pas être placées sur le même plan. En effet, la question de la paix prime et englobe tout le reste. La création d'une assemblée représentative mondiale n'est qu'un des moyens, parmi beaucoup d'autres, qui pourraient être envisagés comme propres à contribuer à la défense de la paix. C'est pourquoi M. Hajek maintient sa proposition.

M. Wold (Norvège) constate que M. Hajek semble n'avoir pas bien compris la plupart de ses observations à la Sous-commission, malgré l'excellence des interprètes qui ont traduit les débats. Il tient à préciser qu'il n'a jamais dit qu'un parlement mondial ou une assemblée mondiale représentative n'avait rien à faire avec le mouvement en faveur de la paix. Au contraire, M. Wold a présenté la proposition de supprimer les mots « en vue du maintien de la paix », parce qu'il lui paraissait évident qu'une assemblée mondiale constituerait une garantie primordiale de la paix. Son deuxième motif, en demandant la suppression des mots en question, a été d'ordre rédactionnel. En effet, du moment que la Sous-commission avait adopté le point 2 de la proposition tchécoslovaque dans un esprit de conciliation, il était inutile de répéter le mot « paix » dans le même texte.

En outre, M. Wold nie avoir dit qu'il serait dangereux de discuter de la paix. Le délégué tchécoslovaque ayant déclaré qu'il serait périlleux, pour la paix, de discuter la possibilité de créer une assemblée représentative mondiale, M. Wold a répondu que, à ses yeux, ce danger n'existait pas, mais que, s'il existait, discuter la paix en général serait encore plus dangereux. Il a ajouté qu'il ne verrait aucune objection de principe à ce que la proposition tchécoslovaque fût inscrite comme point séparé à l'ordre du jour de la Conférence de Stockholm, à condition qu'elle fût bien préparée d'avance. Le délégué norvégien a, ensuite, voté en faveur de l'adoption du point 2 de la proposition de M. Hajek ; les délégués tchécoslovaques ayant, entre temps, quitté la salle, il s'est adressé au Président pour savoir si ces délégués maintenaient toujours leur motion.

M. Wold espère avoir ainsi dissipé le malentendu qui semblait s'être produit. Il ajoute qu'il comprend les raisons pour lesquelles le Groupe tchécoslovaque s'oppose à une discussion de la question d'une assemblée représentative mondiale. Toutefois, il ne peut qu'appuyer la proposition présentée par la Sous-

commission. Il demande à ses collègues tchécoslovaques si, au cas où le Conseil interparlementaire déciderait d'inscrire la question d'une assemblée représentative mondiale à l'ordre du jour de la Conférence de Stockholm, ils s'opposeraient alors à ce que cette Conférence discutât les moyens par lesquels l'Union interparlementaire pourrait contribuer à renforcer la paix.

M. Antonopoulos (Grèce) estime qu'il n'y aurait pas grand intérêt à discuter à Stockholm la question d'une assemblée représentative mondiale. En effet, un tel projet se heurterait fatalement aux difficultés qui divisent actuellement le monde. L'orateur rappelle que, à Rome, au cours du débat sur les principes de morale internationale, la délégation grecque a eu l'occasion de présenter un projet d'amendement ayant trait à la liberté d'exprimer des opinions différentes et même opposées à celles du parti au pouvoir. Cet amendement a soulevé de vives discussions. Il a été adopté à une forte majorité, contre les voix du bloc soumis à l'influence soviétique. Si tel a été le résultat à Rome, comment peut-on envisager la création d'une assemblée représentative mondiale ? Certains délégués à une telle assemblée seraient les représentants de leurs gouvernements respectifs et non pas des peuples. Il s'agit, dans la pensée du membre grec de la Commission, d'un but lointain à envisager, mais dont la discussion, à l'heure actuelle, serait prématurée.

M. l'Abbé Pierre (France) fait observer que la Conférence de Stockholm parlera, sans aucun doute, de la consolidation de la paix et, par conséquent, de la question d'une assemblée représentative des peuples. Il n'est donc pas nécessaire de faire une mention spéciale de cet objet dans le texte qui sera soumis par la Commission au Conseil. Par contre, il faut décider sous quelle forme la question viendra devant la Conférence. Doit-on prévoir qu'elle surgira à l'occasion, au cours des débats, ou bien convient-il de la présenter à la Conférence d'une façon solennelle, avec préparation préliminaire et inscription à l'ordre du jour ? Dans ce dernier cas, sous quel jour la question devrat-elle être abordée ? Faudra-t-il considérer le principe comme acquis et passer à la considération des modalités d'exécution ? Ou bien sera-t-il préférable de placer la question dans le cadre beaucoup plus large du maintien de la paix en général ? De quelque manière qu'on l'aborde, des heurts d'opinions seront inévitables. Le point essentiel à considérer, poursuit l'orateur, est la question de savoir si cette assemblée sera vraiment représentative.

Résumant sa pensée, M. l'Abbé Pierre déclare que, de toute façon, l'Union interparlementaire traitera cette question à Stockholm. A cette occasion, toutes les tendances pourront librement s'exprimer. Dans ces circonstances, l'orateur appuie la proposition faite par M. Bastid d'intervertir l'ordre dans lequel

seront présentés le problème de la paix en général et la question spéciale des possibilités d'une assemblée mondiale vraiment représentative des peuples. S'adressant aux membres du Groupe tchécoslovaque, M. l'Abbé Pierre note qu'à leurs yeux le Congrès de Paris constitue un facteur important pour la défense de la paix, parce qu'il groupe les représentants des peuples. Mais la véritable question serait alors de discuter les conditions nécessaires pour qu'une assemblée mondiale ait un caractère réellement représentatif. C'est à l'Union interparlementaire que reviendrait le soin de mettre de la lumière dans cette question au moyen d'un large débat.

M. Kostourkoff (Bulgarie) fait ressortir que le point le plus important est, à l'heure actuelle, la défense et la consolidation de la paix. Efforçons-nous, poursuit-il, de parer au danger de guerre plutôt que de considérer des questions d'ordre utopique et théorique. L'Union doit tout faire pour arriver à une entente à Stockholm au sujet des mesures propres à maintenir la paix. Elle doit aborder des questions ayant une importance politique réelle, comme le problème de la réduction des armements en tant que moyen pour faire renaître la confiance entre les peuples. Le délégué bulgare appuie la proposition du délégué tchécoslovaque.

M. Henri Rolin (Belgique) avoue qu'il est déçu par la proposition de la Sous-commission qui a eu pour tâche de préparer les débats. Le néant des discussions actuelles inspire des craintes au délégué belge. Si pareille discussion devait se renouveler publiquement à la Conférence de Stockholm, l'Union n'aurait rien fait pour la défense de la paix. Sans préparation préliminaire, le débat ne pourrait avoir de résultats. On assisterait à de vives discussions ne menant à aucune conclusion et ne constituant, en quelque sorte, qu'une répétition des débats qui ont lieu au sein des Nations Unies. Quant à la proposition d'invertir les deux points du libellé relatif à cette rubrique de l'ordre du jour, M. Rolin n'y voit aucune objection, car il n'y attache guère d'importance.

L'orateur rappelle que la question de l'assemblée représentative mondiale a été l'objet d'un mémoire rédigé par le Bureau interparlementaire et suivi d'un questionnaire. Ce mémoire démontre combien l'idée d'une telle assemblée est vague. Pour M. Rolin, la possibilité de créer l'assemblée en question n'existe pas, et même si cette possibilité existait, elle n'apporterait pas la solution des problèmes qui divisent le monde. Il y a, à l'heure actuelle, une menace sérieuse de guerre résultant de la défiance et de l'incompréhension des uns et des autres. Une assemblée mondiale ne dissiperait pas ces malentendus. Mais on ne réussira pas à la créer ; elle se heurtera au souci de souveraineté de certains Etats qui craignent de ne pas avoir le con-

trôle absolu de leurs représentants au sein d'un tel organe, dont les décisions seraient prises à la majorité. Et même si cette assemblée venait à exister, certaines démocraties seraient, sans doute, très peu disposées à y envoyer des délégations représentatives. Pense-t-on, par exemple, que la France consentirait à y envoyer une délégation dont un quart serait constitué par des communistes ? M. Rolin ne le croit pas.

Par contre, la question de la participation de l'Union interparlementaire à la défense de la paix offre un plus grand intérêt. Toutefois, l'orateur estime que ce débat ne devra pas comprendre tous les aspects de la paix, car le problème ainsi posé donnerait lieu à des discours tels que celui que vient de prononcer M. Joliot-Curie à Paris, ce qui ne servirait à rien, car de semblables opinions se heurtent à l'incrédulité totale des populations des pays visés. Donc, si la Conférence devait entendre des discours du même genre, il vaudrait mieux renoncer au débat.

Par contre, poursuit M. Rolin, le délégué bulgare a parlé de l'importance qu'il y avait d'obtenir des résultats pratiques. L'orateur partage entièrement ce point de vue ; mais il demande à M. Kostourkoff de présenter dans ce but des formules nouvelles, afin de dissiper les malentendus. Il serait très souhaitable que l'Union fût en mesure d'examiner des propositions de ce genre, et le débat qui s'en suivrait serait tout à l'honneur de l'Union, dont il rehausserait encore l'autorité en provoquant l'accession, dans ses rangs, de nouveaux parlementaires.

M. Tamizuddin Khan (Pakistan) partage le point de vue de l'orateur précédent. L'ordre du jour de la Commission mixte comporte le point suivant : « Examen des propositions de la Sous-commission mixte relatives à la possibilité de créer une assemblée mondiale représentative des peuples en vue du maintien de la paix », d'où il ressort que la Sous-commission avait pour tâche de formuler des propositions concrètes. Il importe d'examiner la forme sous laquelle la Conférence abordera l'étude envisagée. Jusqu'à présent, les débats n'ont mené à aucune conclusion. Il en résulte que, soit le Comité exécutif, soit un comité de rédaction sera obligé de préparer un texte. Cela montre que les travaux de la Sous-commission n'ont pas eu des effets très satisfaisants.

Evidemment, le sujet présente de grandes difficultés. La Sous-commission a, sans doute, estimé qu'il serait prudent de ne pas présenter de conclusions. Néanmoins, la question doit être discutée, car elle est d'un intérêt mondial ; si l'Union interparlementaire ne la prend pas en considération, elle risquera de nuire au prestige de cette institution. De l'avis de l'orateur, il serait préférable d'instituer un débat en bonne et due forme, même si ce débat devait avoir un résultat négatif.

L'opinion personnelle de l'orateur est que la création d'un parlement mondial sans la création d'un gouvernement mondial n'a pas de valeur pratique. Du moins, elle n'offrirait aucun avantage que ne présente pas déjà l'Union interparlementaire. L'Union ferait donc un travail plus utile en amendant ses Statuts afin de se transformer elle-même en une vraie assemblée mondiale. Mais, pour l'instant, poursuit l'orateur, la question est de décider s'il convient ou non de mettre en discussion la possibilité de créer une assemblée mondiale représentative des peuples. La réponse de M. Tamizuddin Khan à cette question est : « oui ».

M. Nowacki (Pologne) déclare que les discours des orateurs précédents ont facilité sa tâche. En effet, alors que la question risquait, au début, de devenir une affaire de prestige, aussi longtemps que trois délégations seulement, celles de la Tchécoslovaquie, de la Bulgarie et de la Pologne, s'opposaient à l'étude du problème, les déclarations de MM. Antonopoulos et Rolin ont, par des voies très différentes, mis en doute l'opportunité d'une telle discussion.

L'orateur s'associe, pour une très grande part, aux paroles prononcées par M. Rolin. Il tient également à élucider un autre point, c'est qu'il n'est pas hostile à l'idéal d'une assemblée représentative, ou à toute forme analogue d'une représentation de l'humanité ; M. Nowacki lui-même a parlé dans ce sens à la Conférence de Rome. Mais l'orateur exprime de sérieux doutes quant à l'opportunité d'inscrire la question à l'ordre du jour de la Conférence de Stockholm. Par ailleurs, les critiques faites à l'égard de la Sous-commission mixte ne l'atteignent pas. En effet, les membres de la Sous-commission n'ont pu que constater l'impossibilité de présenter une proposition concrète. Bien qu'ils aient consacré presque toutes leurs séances à l'examen du point 1 du questionnaire, force leur a été de conclure que la proposition n'était pas réalisable. Alors que, l'année dernière, la discussion sur la Déclaration des principes de morale internationale a pu aboutir à des conclusions pratiques de haute valeur, le débat proposé pour la Conférence de Stockholm risque, au contraire, de compromettre le caractère sérieux de l'Union, puisque tout travail de préparation s'avère impossible.

Cela ne signifie pas que la discussion de la consolidation de la paix ne doive pas être inscrite à l'ordre du jour de la Conférence. Au contraire, ce débat permettrait de soulever une série de questions qui préoccupent actuellement le monde.

Il y a, en outre, une raison d'ordre politique qui s'oppose à la discussion de cette question d'une assemblée mondiale. Citant le passage du mémoire du Bureau, où il est dit : « Cet état d'esprit est né des déceptions certaines que les Nations Unies ont apportées à de très larges fractions de l'opinion

publique, l'impuissance de l'Assemblée générale, les interminables débats du Conseil de Sécurité ont indisposé ceux qui supposaient que la nouvelle institution agirait tout de suite et transformerait, par le seul fait qu'elle existe, les relations internationales », M. Nowacki constate que le Bureau a rencontré les mêmes difficultés que la Sous-commission en voulant examiner cette question. La remarque citée montre clairement un des dangers qu'entraînerait un pareil débat. Ce n'est, en effet, pas la tâche de l'Union interparlementaire de prendre note des défaillances des Nations Unies. Cette tendance ressort aussi du projet de résolution britannique distribué aux membres de la Sous-commission, dont le point 2 « regrettait » que l'Organisation des Nations Unies eût rencontré « des difficultés dans le règlement des conflits internationaux et dans le développement de la coopération mondiale », et déplorait la diminution « des perspectives de paix ».

D'autre part, il ne peut être question, pour l'Union, de s'associer au mouvement dit « européen ». M. Nowacki a eu l'occasion de donner certains renseignements ayant plus particulièrement trait à l'Union parlementaire européenne au cours des débats de la Sous-commission. L'Union, poursuit l'orateur, ne gagnerait rien à suivre la voie tracée par les partisans du fédéralisme européen ou mondial. Le rapport distribué aux membres de la Commission mixte fait allusion à quelque cinq cents projets visant la constitution d'un parlement mondial. M. Nowacki ne les a pas tous lus, mais ceux qu'il connaît ne lui permettent pas d'engager sa responsabilité pour les autres.

C'est sur la base de ces considérations que le délégué polonais suggère à la Commission mixte d'adopter la proposition présentée par le Groupe tchécoslovaque. Il s'agit, non pas de substituer la question de la paix à celle de la création d'une assemblée mondiale, mais d'élargir la question, de façon à permettre à la Conférence d'aborder tous les aspects du problème de la paix, y compris la question d'un parlement mondial. Le membre tchécoslovaque de la Commission a déjà présenté un projet détaillé visant à préparer la discussion, ce qui permettra de suivre la même procédure que celle adoptée lors de la discussion préliminaire de la déclaration des principes de morale internationale. Si la Conférence aboutit à un vote unanime émanant d'une quarantaine de parlements sur la question de la défense de la paix, sa résolution aura le même poids que la déclaration des principes de morale internationale adoptée l'année dernière. C'est pourquoi M. Nowacki se prononce contre la proposition d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine Conférence la question de la possibilité de créer une assemblée mondiale représentative des peuples ; mais il appuie celle ten-

dant à faire inscrire à cet ordre du jour « la participation de l'Union à la défense et à la consolidation de la paix ».

Revenant aux observations de M. Antonopoulos, M. Nowacki exprime son étonnement et il proteste énergiquement contre les déclarations du délégué grec. En effet, ce dernier a mis en doute la qualité parlementaire de certains membres présents à la séance et il a même fait entendre qu'ils représentaient des gouvernements soumis à l'influence soviétique. Personnellement, l'orateur se considère comme ayant été élu par le peuple dans des élections libres. Il pense que ses collègues apprécieront sa retenue s'il n'engage pas un débat au sujet du système électoral appliqué en Grèce. Par ailleurs, M. Antonopoulos a invoqué l'amendement présenté par la délégation grecque à Rome, relatif à la liberté d'opinion. M. Nowacki tient à rappeler que la délégation bulgare avait, à cette occasion, déclaré qu'elle acceptait l'amendement en question, à condition qu'il ne s'appliquât pas aux opinions racistes et fascistes. Un délégué italien ayant alors proposé le terme « antidémocratique », M. Tchobanoff (Bulgarie) avait accepté la nouvelle rédaction. Cependant, cette nouvelle rédaction ayant été repoussée par la Conférence, les délégués des démocraties populaires retirèrent leur assentiment.

(M. Bastid devant s'absenter prie M. Coty (France) de le remplacer à la présidence.)

M. le Secrétaire général pense que M. Nowacki connaît suffisamment bien le Bureau pour croire que ce dernier n'entraînera jamais l'Union dans une voie partisane. En effet, l'Union adhère, avec la plus grande fermeté, au principe de l'universalité.

S'adressant aux délégués du Groupe égyptien, M. Boissier est surpris de les voir renoncer si facilement à l'idée de transformer l'Union elle-même en une assemblée mondiale. Ayant lu plusieurs des projets relatifs à une constitution mondiale, l'orateur n'hésite pas à dire qu'il s'agit de pures constructions de l'esprit. Par contre, l'Union interparlementaire constitue l'ébauche d'un parlement international. Il serait dommage de négliger l'expérience précieuse accumulée depuis soixante années.

Enfin, faisant allusion à la discussion engagée entre MM. Antonopoulos et Nowacki, le Secrétaire général rappelle la décision du Conseil interparlementaire qui proclame que l'Union doit s'abstenir de toute immixtion dans les conflits de politique actuelle divisant les Etats.

(La séance est levée à 12 heures 35.)

II. — SÉANCE DE RELEVÉE

La séance reprend à 15 heures 40.

En l'absence de M. Paul Bastid, président, **M. le Secrétaire général** donne lecture de la liste des orateurs.

M. T. Wold demande que le débat soit clos, lorsque les orateurs déjà inscrits auront pris la parole.

En attendant le retour de M. Bastid, la **Commission** prie Sir Frank Sanderson (Grande-Bretagne) de vouloir bien assumer la présidence.

(Sir Frank Sanderson prend possession du fauteuil présidentiel.)

M. Serrarens (Pays-Bas) constate que le projet de la Sous-commission mixte ne donne pas de directives au rapporteur qui sera chargé de présenter la question à la Conférence. Dès lors, il est parfaitement concevable que la Conférence adopte une attitude autre que celle de son rapporteur, qui se trouve dans la situation d'un tailleur auquel on aurait donné quelques boutons en le priant de faire un habit adapté à ces boutons. Or, il ne s'agit pas de questions d'ordre secondaire. Toujours, depuis qu'existe le monde, les peuples ont souhaité la paix. Saint Augustin l'appelait de ses vœux au cinquième siècle. Mais il ne suffit pas de désirer la paix ; il faut l'organiser et organiser les nations dans ce but. Quels moyens faut-il envisager pour cela ? Quelle doit être la part de l'Union dans cette action ? Jusqu'à présent, les discussions sont restées trop vagues. Afin d'étudier le problème avec tout le sérieux qu'il exige, il serait indiqué de suivre la procédure adoptée par l'Organisation internationale du Travail et de soumettre la question à une discussion double. Le premier débat permettrait d'arriver à la rédaction d'un questionnaire ou d'aboutir à des conclusions n'ayant pas un caractère définitif. Ce questionnaire ou ces conclusions serviraient, alors, de base à un deuxième débat. L'orateur recommande, par conséquent, que la discussion qui aura lieu à Stockholm ne soit envisagée que comme un premier échange de vues.

M. le Président consulte la Commission au sujet de la proposition de M. Wold tendant à clore la liste des orateurs.

Atta Afifi Bey appuie la motion de M. Wold.

M. de Senarclens (Suisse) s'y oppose. Il estime que tous les membres de la Commission doivent être en mesure de prendre la parole, d'autant plus que M. Serrarens vient de présenter une nouvelle proposition.

(La Commission décide de poursuivre le débat.)

Lord Marley reconnaît le bien-fondé des remarques faites par M. Nowacki relatives à l'importance primordiale du problème de la paix. Les observations de MM. Tamizuddin Khan et Serrarens sont également d'un très grand intérêt. Pour aller

à la rencontre des différents points de vue exprimés, Lord Marley présente un nouveau projet de résolution, ainsi conçu :

Diviser la proposition en deux parties :

1. La Commission mixte estime qu'un débat devrait être institué lors de la prochaine Conférence interparlementaire sur la participation de l'Union interparlementaire à la défense et à la consolidation de la paix.
(Sous cette rubrique, toutes sortes de questions pourraient être abordées, par exemple, l'appui à donner par l'Union à l'Organisation des Nations Unies.)
2. Parmi les voies et moyens propres à développer l'activité et à renforcer l'influence de l'Union interparlementaire devraient figurer la possibilité de créer une assemblée mondiale vraiment représentative des peuples, ainsi que la possibilité de transformer l'Union en une telle assemblée représentative mondiale, afin de constituer des bases aussi larges que possible pour une paix juste et durable.

M. Antonopoulos tient à préciser que ses remarques n'avaient nullement le caractère d'une attaque personnelle visant l'un ou l'autre de ses collègues. Il a la plus grande estime pour tous ses collègues présents à Nice, sans exception aucune. Néanmoins, c'est un fait que les pays de l'Est européen ne reconnaissent qu'un seul parti ; dans ces conditions, il n'est pas possible de parler d'une représentation des peuples.

Atta Afifi Bey prend la parole pour faire une mise au point. Le Groupe égyptien n'a jamais eu l'intention de retirer sa proposition relative à la transformation de l'Union interparlementaire en une assemblée mondiale. C'est pourquoi il appuie le point 2 de la proposition présentée par Lord Marley, qui répond entièrement à ses vues.

(M. Bastid reprend à ce moment possession du fauteuil présidentiel. Il s'excuse de son absence auprès de ses collègues et il demande des précisions sur la marche des débats.)

M. le Secrétaire général énumère les divers amendements et propositions dont la Commission a été saisie. Il semble ressortir du débat, ajoute M. Boissier, que personne ne demande que la discussion à Stockholm aboutisse à un projet de résolution ferme, la question ne paraissant pas suffisamment mûre à l'heure actuelle.

M. Noguès (Espagne républicaine) ne croit guère à l'efficacité d'une telle discussion, soit ici, soit à Stockholm. Néanmoins, en tant que libéral démocrate, l'orateur ne s'oppose pas à la discussion de n'importe quelle question, à condition qu'il y ait possibilité d'arriver à un accord ; car cela constitue la base même de la démocratie. L'Union ne doit pas craindre d'aborder toutes les questions. Elle doit aussi donner son appui aux Nations Unies. M. Noguès appuie la proposition faite par le Président d'intervertir l'ordre des questions mentionnées dans

les conclusions de la Sous-commission. Afin de prendre également en considération la suggestion du délégué britannique, l'orateur propose le texte ci-après :

La Commission mixte est d'avis que la prochaine Conférence interparlementaire doit instituer un débat sur la participation de l'Union interparlementaire à la défense et à la consolidation de la paix et sur la possibilité de créer une assemblée mondiale des peuples.

En même temps, la Commission, observant avec inquiétude le développement de la suspicion et la tension entre les nations et regrettant que l'Organisation des Nations Unies ait rencontré des difficultés dans le règlement des conflits internationaux, dans le développement de la coopération universelle, et déplorant la diminution des perspectives d'une paix, désirée par les peuples du monde,

propose que les organes de l'Union enquêtent sur les mesures par lesquelles le travail de l'O. N. U. pourrait être facilité

et fait appel au sentiment du devoir chez les Groupes nationaux, composés des élus des peuples, afin que ceux-ci appuient les efforts de leurs Gouvernements ayant pour but de sauvegarder la paix du monde.

M. le Président consulte la Commission au sujet de la procédure qu'il convient d'adopter en ce qui concerne le vote des différentes propositions présentées.

M. Wold constate qu'il a été impossible à la Commission de discuter la question à fond. Celle-ci avait pour tâche de présenter un vœu au sujet de l'ordre du jour de la Conférence. La décision définitive incombe au Conseil. Vu le grand nombre d'amendements déposés, il vaudrait peut-être mieux accepter le texte de la Sous-commission et le soumettre au Conseil.

M. le Président estime que la procédure la plus correcte sera de faire voter en premier lieu la motion qui s'éloigne le plus du texte de la Sous-commission, soit la proposition du Groupe tchécoslovaque.

M. de Senarclens rappelle que la Sous-commission avait été saisie d'une proposition encore plus radicale, qui reviendrait à renvoyer la discussion de cette question au débat général. Il donne lecture du texte suivant, signé par MM. Serrarens (Pays-Bas), Lœsch (Luxembourg) et par lui-même :

« Le Conseil interparlementaire invite le Secrétaire général à faire place, dans son rapport, au rôle de l'Union dans la défense et la consolidation de la paix, ainsi qu'à la possibilité de la création d'une assemblée populaire mondiale.

» Après avoir pris connaissance des interventions des délégués, le Conseil décidera si les questions ci-dessus énumérées doivent faire l'objet de l'étude des commissions compétentes. »

M. Moutet (France) votera contre ce texte et contre la motion tchécoslovaque. Il propose un texte transactionnel rédigé dans le but de faire une concession à ceux de ses collègues qui

Annexes au procès-verbal

A.

a) **Proposition du Groupe tchécoslovaque relative à l'ordre du jour de la XXXVIII^e Conférence interparlementaire**

Le Groupe tchécoslovaque propose à la Commission de soumettre au Conseil les suggestions suivantes :

- 1) supprimer, au point 3 de l'avant-projet de l'ordre du jour, le thème « la possibilité de la création d'une assemblée représentative mondiale des peuples pour le maintien de la paix » ;
- 2) y substituer comme point 3 de l'ordre du jour : « la participation de l'Union interparlementaire à la défense et à la consolidation de la paix ».

b) **Projet de résolution**

relatif au point 3 de l'ordre du jour de la XXXVIII^e Conférence :
« Participation de l'Union interparlementaire à la défense et à la consolidation de la paix mondiale », déposé par le Groupe tchécoslovaque.

La XXXVIII^e Conférence interparlementaire,

Considérant que les fondements de la paix et de la coopération internationale dans le monde actuel se trouvent sérieusement compromis par l'ébranlement de la confiance mutuelle, par les tendances visant à créer des blocs et par une propagande de guerre irresponsable,

Considérant qu'une paix durable et une coopération loyale sont dans l'intérêt le mieux compris de toutes les nations du monde sans distinction, qu'elles répondent à leurs désirs et à leurs aspirations véritables,

Considérant qu'une paix et une coopération durables sont possibles et que le devoir des hommes politiques est d'éliminer systématiquement les obstacles s'opposant à elles, obstacles amoncelés à la suite de la mauvaise volonté des hommes ou d'une prise de conscience insuffisante de leur part,

Demande instamment aux membres des parlements de tous les pays, d'avoir toujours présent à l'esprit, dans leurs activités, ce devoir que leur imposent les liens les rattachant au peuple qui les a élus, devoir pour l'accomplissement duquel ils sont responsables devant leur conscience, leur nation, l'humanité et l'histoire.

La Conférence leur demande notamment :

1. de défendre l'Organisation des Nations Unies dans les parlements de leur pays, d'aider à la réalisation de son œuvre et à l'application de ses décisions et de sa politique dans l'esprit de la Charte,

2. de veiller à ce que la politique de leurs Etats respectifs s'inspire des principes de l'O. N. U. et ne s'en laisse pas détourner pour revenir aux anciennes et dangereuses méthodes de violence, de menaces et de blocs de puissances,

3. de réprimer, au sein des parlements, toutes tendances et tous efforts visant à attaquer l'indépendance d'autres nations,

4. de veiller systématiquement, dans les débats relatifs aux budgets de leurs pays, au maintien de leur caractère pacifique, de limiter les efforts visant à accroître les armements, et de s'efforcer d'éliminer les armes de destruction massive, telles que les armes atomiques,

5. de réprimer tout abus de la tribune parlementaire et des autres moyens pouvant influencer sur l'opinion publique, abus visant à répandre la propagande de guerre, la crainte et la haine, et, au contraire, de mettre à profit tous ces moyens pour une propagande systématique en faveur de la paix et de la coopération internationale,

6. de soutenir, plus efficacement encore l'Union interparlementaire dans ses efforts de paix, et de faire usage de toutes ses possibilités en vue de la compréhension mutuelle et du rapprochement des nations et, par là, de la consolidation des fondements d'une paix durable.

B

Proposition présentée au Conseil par la Commission politique et d'organisation et la Commission juridique et adoptée par celui-ci à sa séance du 24 avril 1949

La Commission politique et d'organisation et la Commission juridique sont d'avis que la prochaine Conférence interparlementaire institue un débat sur la participation de l'Union à la défense et à la consolidation de la paix et, notamment, sur la possibilité de créer une assemblée mondiale vraiment représentative des peuples.

Elles invitent les Groupes nationaux de l'Union à transmettre au Bureau, avant la Conférence, des propositions concrètes sur les voies et moyens. Au nombre de ces moyens devrait être mentionnée la transformation éventuelle de l'Union interparlementaire elle-même en une assemblée mondiale.

Mémoire du Bureau interparlementaire sur la possibilité de créer une assemblée représentative mondiale en vue du maintien de la paix

A. — Introduction

Le Comité exécutif a tenu à définir avec la plus grande netteté le problème qu'il soumet à l'attention des organes compétents de l'Union. Il s'agit d'étudier, non pas la création d'une assemblée représentative mondiale, mais seulement la **possibilité** d'une telle entreprise. Proposition prudente, bien digne de l'Union, qui n'a jamais voulu faire œuvre abstraite, ni oublier les réalités de l'heure. Proposition ambitieuse, cependant, car il est beaucoup plus facile d'établir des plans grandioses dont on confie le sort aux générations futures que de chercher ce qui peut être fait dans le monde d'aujourd'hui.

Il est de mode, dans certains milieux, d'accuser l'Union de ne pas avoir pris la tête du mouvement qui tend à établir, dans le plus bref délai, un Parlement européen et même un Parlement mondial. Nous répondrons que notre institution, tout en suivant de très près ce qui se fait ailleurs, doit avoir constamment à l'esprit le sens véritable des mots et que l'on ne peut appeler « Europe » n'importe quelle partie de ce continent, ou « Parlement » ce qui n'est, tout au plus, qu'une assemblée consultative.

Néanmoins, une trop grande prudence serait encore plus blâmable ; l'évolution des faits et des idées est si rapide que l'Union pourrait facilement se laisser distancer. Or, il lui importe d'être une organisation d'avant-garde et de progrès.

B. — Constatations et réflexions dans le domaine juridique et politique

Définition d'une assemblée représentative des peuples

Il ne peut être question que d'un organe représentant, directement ou indirectement, les peuples et non pas les gouvernements. C'est dire qu'il s'agit d'autre chose que de la défunte Assemblée de la Société des Nations ou de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Tout comme le Pacte de la Société des Nations, la Charte de San-Francisco ne détermine pas comment les représentants des Etats à l'Assemblée générale seront désignés. Dans la pratique, ces représentants sont toujours nommés par leurs gouverne-

ments et doivent se conformer aux instructions qu'ils en reçoivent, même si certains d'entre eux ont été choisis en vertu de leur qualité de membres de leur Parlement national. De plus, chaque Etat ne disposant que d'une voix à l'Assemblée, il est évident qu'une délégation ne peut exprimer qu'une seule opinion, celle du gouvernement qui l'a désignée.

En un mot, l'Assemblée générale des Nations Unies n'est pas un Parlement au sens habituel du terme, puisque ses membres sont des Etats et que chaque Etat membre ne dispose que d'une voix.

Est-ce à dire que nous puissions définir la notion de Parlement ou d'Assemblée populaire au moyen de critères universels, reconnus dans tous les pays ? Si nous nous plaçons à un point de vue strictement juridique, il est évident que pareille tentative est impossible. Dans tous les pays, en effet, quelle que soit leur constitution, le Parlement est bien censé être l'émanation du peuple ou, tout au moins, du corps électoral, mais sa composition et son mode d'expression sont très différents.

Il y a, tout d'abord, les Etats dont les institutions établissent le régime représentatif et ceux qui peuvent être considérés comme des démocraties directes. Dans la première catégorie figure, par exemple, la France dont la constitution actuelle, bien que prévoyant le referendum populaire en matière constitutionnelle, déclare que le peuple « exerce » la souveraineté nationale « par ses députés à l'Assemblée nationale ». En Suisse, démocratie directe, le peuple possède, dans presque tous les cantons, le referendum et l'initiative, aussi bien constitutionnels que législatifs et, au sein de la Confédération, le referendum et l'initiative constitutionnels, tandis qu'en matière législative, seul le referendum lui a été accordé.

D'autres pays jouissent d'institutions fondées sur une longue évolution. C'est ainsi que le Parlement du Royaume-Uni est formé du Roi, de la Chambre des Lords et de la Chambre des Communes (The King in Parliament). Le Roi n'exerce plus son droit de veto depuis bientôt deux siècles et demi et les pouvoirs de la Chambre des Lords sont en passe d'être encore diminués. Sans être contenue par les barrières d'une constitution écrite, la Chambre des Communes est, peut-être, l'assemblée qui possède le pouvoir le plus étendu.

Quant aux institutions de l'Union des Républiques Soviétiques Socialistes, elles se présentent sous la forme d'une pyramide dont la base est constituée par les Soviets locaux des villes et des villages et le sommet, par le Soviet Suprême de l'U.R.S.S. Ce Soviet Suprême, qui est l'organe supérieur du pouvoir d'Etat, exerce des fonctions, non seulement législatives, mais aussi exécutives, ces dernières par le moyen du « Presidium » qui est élu par lui et responsable devant lui. Il ne faut pas oublier,

d'ailleurs, que le régime soviétique ignore la séparation des pouvoirs exécutif et législatif, telle qu'elle subsiste, théoriquement tout au moins, dans les pays d'Occident.

Enfin, il y a les Etats unitaires, les Etats fédératifs, comme les Etats-Unis d'Amérique, l'U.R.S.S. et la Suisse, tandis que le Commonwealth, qui perdra peut-être sa qualification de « britannique », forme une Confédération d'Etats, puisque chacun des Etats qui la composent a acquis une pleine souveraineté.

Nous avons rappelé ces quelques faits que personne n'ignore, parce qu'ils nous amènent à faire la constatation que voici : la forme et les compétences de la représentation nationale diffèrent à tel point dans tous les pays que toute représentation supra-nationale devra avoir un caractère assez souple pour permettre la participation de tous les Etats, quelle que soit la forme de leurs gouvernements.

Election de l'Assemblée

Les régimes électoraux peuvent être divisés en deux systèmes : ceux qui supposent l'existence d'une pluralité de partis politiques et ceux qui ne connaissent qu'un seul parti.

Dans le premier système, figurent le scrutin uninominal avec ou sans ballottage, qui permet à des citoyens n'appartenant à aucun parti de poser leur candidature, et le scrutin de liste simple ou avec représentation proportionnelle.

Dans le second système, figure le régime électoral soviétique, qui autorise de très nombreuses catégories de citoyens à présenter des candidats, qui peuvent être, soit des « sans parti », soit des membres du parti communiste, ce dernier étant le seul reconnu.

En face de conceptions aussi différentes, on peut se demander si l'Assemblée pourrait être élue d'après un mode uniforme, car il ne s'agirait pas moins que d'exiger de certains Etats qu'ils bouleversent les fondements mêmes de leur régime.

Compétences de l'Assemblée

En examinant cette question, il ne faut pas perdre de vue l'existence et le fonctionnement des Nations Unies, ainsi que de nombreuses institutions spécialisées qui gravitent autour d'elles. On concevrait difficilement un nouvel organisme qui s'emparerait de toutes ou de quelques-unes des compétences qui appartiennent actuellement à l'Assemblée générale ou au Conseil de Sécurité, mettant ainsi en péril le prestige et l'existence même de la grande entreprise, à laquelle presque toutes les nations du globe ont donné leur adhésion.

Cela revient à dire que l'Assemblée représentant les peuples ne devrait posséder, au début tout au moins, que des attributions

consultatives consistant à présenter, soit aux Nations Unies elles-mêmes, soit directement aux Etats, des recommandations ou des avis.

Quant au droit d'initiative, il devrait être examiné de très près. La question ne se pose pas pour les Nations Unies, émanation des gouvernements ; mais elle apparaît bien plus délicate pour un organe autonome représentant directement les peuples.

C. — Constatations d'ordre psychologique

Il est certain qu'il existe actuellement, dans divers milieux, un état d'esprit favorable au projet d'établissement, dans un avenir plus ou moins rapproché, d'une Constitution mondiale, dont un Parlement mondial serait l'expression la plus spectaculaire. Cet état d'esprit est né des déceptions certaines que les Nations Unies ont apportées à de larges fractions de l'opinion publique ; l'impuissance de l'Assemblée générale, les longs débats du Conseil de Sécurité ont impatienté ceux qui supposaient que la nouvelle institution agirait tout de suite et transformerait, par le seul fait qu'elle existe, les relations internationales. On a donc cherché ce qu'on pourrait considérer comme le vice de l'organisme et, ce vice une fois découvert et dénoncé, on pense que l'on pourrait bâtir quelque chose de meilleur.

Mais, à y regarder de plus près, il faut reconnaître que la popularité de l'idée universaliste est le contre-coup, en Europe surtout, du succès des conceptions continentalistes ou régionalistes. Il existe, dans l'Europe occidentale, un puissant courant tendant à l'union ou, au moins, à la fédération des Etats de cette partie du monde. La situation générale et le retentissement sans précédent du Congrès de La Haye, en 1948, ont fait faire à l'idée européenne, dans l'esprit des gouvernements comme dans la conscience des individus, des progrès étonnants, dont les manifestations sont multiples et dont nous ne citerons ici que la constitution, en janvier dernier, d'un Conseil de l'Europe, formé d'un comité ministériel, se réunissant à huis clos, et d'un organe consultatif, siégeant en public *. D'autre part, on connaît la coordination régulière qui a été établie entre les bénéficiaires du Plan Marshall.

Ces succès n'ont pas été sans inquiéter beaucoup de gens, qu'ils craignent ou qu'ils favorisent un rapprochement de certains Etats européens, parce qu'ils entrevoient les dangers d'une division du globe en blocs rivaux, aux dépens de l'unité d'un monde devenu singulièrement étroit. Négliger l'effort nécessaire

* Le Conseil est, désormais, une réalité. Il englobe dix Etats, selon l'accord signé à Londres le 5 mai dernier.

qui doit être fait sur le plan mondial pour concentrer ses forces sur la réalisation d'ententes qui, sous un autre nom ou sous d'autres formes, ressuscitent les alliances de jadis, c'est, disent-ils, céder à la facilité, aux inquiétudes de l'heure présente. A notre époque, ajoutent-ils, toute solution durable aux conflits politiques et économiques ne peut être trouvée que sur le plan universel. Et puisqu'il est question de former une Assemblée européenne, il est de notre devoir d'étudier aussi l'éventualité d'une Assemblée universelle.

D. — Les projets

Sur le papier, ils sont légion. De source autorisée, on nous informe qu'aux Etats-Unis d'Amérique seulement, on compte plus de cinq cents projets de constitution mondiale, établis par des sociétés ou des particuliers. On nous pardonnera de ne pas en donner la liste et de nous borner, à titre d'exemple, à l'examen d'un seul projet, celui pris en considération par le Congrès du Mouvement universel pour une Confédération mondiale, tenu à Luxembourg, en septembre 1948, congrès qui a réuni des délégués venus d'Europe, d'Amérique et d'Asie.

La future Conférence mondiale serait composée de six à douze « régions » tracées, compte tenu des facteurs suivants :

- a) Situation géographique et démographique ;
- b) Traditions sociales et culturelles ;
- c) Communauté d'intérêts de toute nature ;
- d) Equilibre interne de chacune des Régions considérées, ainsi que sa contribution respective à l'économie mondiale.

A côté du principe régional, la Confédération mondiale reposera sur un autre principe, également fondamental : celui de **l'organisation fonctionnelle**.

La solution des problèmes économiques, scientifiques, techniques et culturels, qui concernent l'ensemble des peuples, sera facilitée par l'intégration de corps fonctionnels spécialisés.

Il est à prévoir, en particulier, que les organisations économiques de caractère international, déjà existantes, seraient intégrées, après transformations nécessaires, dans les organismes fonctionnels de la Confédération.

D'autres corps seraient créés, au fur et à mesure des besoins, pour assumer, sous forme de régies autonomes, certaines fonctions importantes, communes aux différentes Régions. »

Le pouvoir législatif serait constitué par plusieurs Chambres, l'une élue à un ou plusieurs degrés, et fondée sur le principe arithmétique, un homme, une voix ; l'autre, appelé sénat, fondée sur le principe d'égalité entre les régions. Il y aurait, en outre, une chambre sociale élue par les organismes du type syndical et par les organismes économiques « du type fonctionnel ».

Quant au pouvoir exécutif, sa formation n'est pas prévue dans tous les détails. Un organe exécutif suprême, président ou collège, choisirait un chancelier (premier ministre), qui devrait demander son investiture au pouvoir représentatif ou législatif.

Il y aurait aussi une Charte des droits dont l'observation serait assurée par une Cour suprême et une garde mondiale, sorte d'armée internationale.

Les compétences de la Confédération sont définies d'une façon assez vague :

« Le but de la Confédération, dit le texte de Luxembourg, n'est pas seulement de garantir la paix, mais aussi la liberté et la prospérité de tous les peuples du monde. C'est pourquoi le Gouvernement fédéral mondial doit posséder les pouvoirs nécessaires pour agir efficacement en toute matière d'importance mondiale, c'est-à-dire affectant les intérêts d'au moins deux des régions constitutives du monde.

Il est évident que, dès sa formation, ce gouvernement doit disposer tout au moins de pouvoirs nécessaires pour assurer, dans le monde en devenir, la paix et la sécurité. »

C'est, avant tout, la question de la représentation qui a stimulé l'imagination des auteurs, non seulement du projet de Luxembourg, mais aussi de nombreux autres pactes. Certains se fondent uniquement sur la population avec un minimum et un maximum de représentants ; d'autres font intervenir l'élément économique ou financier, la productivité des Etats ou le montant de leur budget ; d'autres encore font entrer en ligne de compte l'instruction. A quoi un Hindou a répondu qu'il y a beaucoup de gens qui sont intelligents sans savoir lire, comme il y en a beaucoup qui lisent sans comprendre. En Allemagne nationale-socialiste, tout le monde savait lire et écrire.

On est assez embarrassé pour louer ou pour critiquer le projet de Luxembourg comme, d'ailleurs, tous ceux qui émanent d'autres organisations. Puisqu'il s'agit de constructions de l'esprit, il est facile de se livrer, à leur égard, à tous les commentaires que suggère ce sujet inépuisable, car, une fois de plus, le problème n'est pas de savoir comment faire une constitution et un parlement mondiaux, mais bien de rechercher les condi-

tions dans lesquelles de tels organismes pourraient être créés et, si ces conditions n'existent pas, comment les créer.

Avant de répondre à ces questions, nous tenons à rappeler la seule tentative qui ait été faite jusqu'à présent de réunir une assemblée représentative mondiale : l'Union interparlementaire.

E. — L'Union interparlementaire

L'Union interparlementaire n'est pas une institution officielle, fondée par une convention entre Etats. Elle ne peut donc pas préparer de projet de traité, ni prétendre traduire la volonté concertée de tous les Parlements. Cela dit, elle n'est pas non plus une « debating society », qui se borne à délibérer sur quelques questions choisies avec prudence, quitte à oublier ses résolutions sitôt votées.

Elle constitue, en fait, une représentation partielle, mais la plus fidèle que l'on ait connue jusqu'à présent, des grands courants politiques existant dans nombre de Parlements. Elle groupe des hommes investis, pour la plupart, des plus hautes responsabilités dans leurs pays, sans différence de credo politique ou social, sans tenir compte, non plus, des compétitions diplomatiques ou économiques entre les Etats.

Avant la première guerre mondiale, elle s'occupait, presque exclusivement, du développement de l'arbitrage et de la jurisprudence internationale et joua un rôle important dans la préparation de deux Conférences de La Haye, de 1899 et de 1907. Après 1919, elle élargit son champ d'action, étudiant avec méthode tous les problèmes susceptibles d'assurer une paix durable. Dans le domaine de la réduction des armements et de la protection des minorités nationales, ses travaux aboutirent à des propositions établies avec le plus grand soin et dont l'application aurait pu éviter bien des fautes. Elle entreprit également des recherches dans le domaine du droit international et prit la défense des institutions libres, menacées par le fascisme et le national-socialisme.

Il n'est pas besoin d'insister ici sur la reconstitution rapide de l'Union après la deuxième guerre mondiale, l'accroissement réjouissant du nombre de ses Groupes dans toutes les parties du monde, l'intérêt des délibérations du Caire, de Nice et de Rome, la valeur de la Déclaration des principes de morale internationale.

On peut se demander à quelle source l'Union puise sa vitalité, les forces qui lui ont permis de traverser tant d'épreuves, l'attraction qu'elle n'a cessé d'exercer sur tous ceux qui ont participé à ses débats.

C'est certainement à ses méthodes que l'Union doit une bonne part de son succès. La répartition du travail entre ses

Groupes nationaux, ses Commissions permanentes, son Conseil, son Comité exécutif et ses Conférences permet de préparer des textes approfondis, soumis à une critique serrée. Le remarquable règlement de ses Conférences contient les débats dans des limites sages et facilite le vote de résolutions dans un temps relativement court.

Plus encore que dans l'excellence de ses méthodes, qui demandent actuellement une certaine mise au point, l'Union trouve sa raison d'être dans le fait qu'elle répond à une nécessité que ses fondateurs avaient déjà entrevue. C'est elle, et elle seule, qui donne aux membres des Parlements l'occasion de se rencontrer avec leurs collègues étrangers, de faire l'examen de leurs convictions dans une confrontation amicale avec celle des autres, de se renseigner, d'élargir leurs opinions, enfin, de collaborer à l'œuvre de paix. On pourra estimer que, par son organisation, la participation à ses travaux, de représentants de tous les partis et de Parlements de tous les continents, l'Union aurait mérité d'attirer davantage l'attention de tous ceux qui cherchent à créer un Parlement mondial.

Si tel n'a pas été le cas, c'est que l'Union est mal connue dans certains pays et que son activité attire peu l'attention du grand public pour des motifs multiples qu'il conviendra d'examiner de très près. L'Union et la plupart de ses Groupes nationaux n'ont pas su et, hélas, quelques-uns n'ont pas voulu faire à notre organisation la publicité que méritent ses travaux.

Nous n'entendons pas dire par là qu'il suffirait de faire connaître l'Union pour la présenter comme le modèle d'un Parlement mondial. Cela serait vraiment trop facile. Mais nous ne craignons pas d'affirmer qu'aucune étude tendant à jeter les bases d'une représentation mondiale des peuples ne serait complète, si elle ne tenait pas compte du précieux capital d'expériences accumulées par l'Union depuis soixante ans.

Ces expériences sont particulièrement fructueuses dans le domaine :

- 1° de la représentation ;
- 2° du droit de vote ;
- 3° du droit d'initiative ;
- 4° de la conduite des débats ;
- 5° des compétences respectives des organes dirigeants de l'Union.

F. — Comment les organes compétents de l'Union doivent-ils entreprendre l'étude qui leur est proposée ?

Ces questions seraient presque insolubles, si on les considérait en elles-mêmes. Le problème est vaste ; on risque de s'y perdre et ce n'est, certes, pas l'énorme littérature publiée à ce sujet qui permettrait de mieux s'y retrouver.

Il faut donc laisser de côté, un moment, toute considération abstraite pour se demander ce que l'Union peut apporter aux débats qui n'ait pas encore été dit par d'autres. Cet apport, on le cherchera dans la constitution même de l'Union qui est formée, avant tout, d'hommes politiques, c'est-à-dire d'hommes qui ont mission de se pencher journallement sur les tâches de l'Etat dans une certaine société et sous l'empire de certaines tendances politiques, économiques et sociales. La contribution de l'Union sera donc celle de parlementaires qui accomplissent une besogne politique et qui, par conséquent, ont l'expérience des choses politiques. Dans le domaine qui nous occupe, ces hommes peuvent apporter un témoignage de cette expérience, témoignage qui varie d'individu à individu, de parti à parti, de pays à pays, de civilisation à civilisation et, surtout, d'idéologie à idéologie. L'ensemble de ces témoignages permettra de faire le point, de constater ce qui est possible et ce qui ne l'est pas et, peut-être, d'entrevoir ce qui pourrait être fait pour réaliser cette représentation des peuples, qui serait, certainement, quelque chose d'impressionnant. S'il est vrai qu'il faut prendre l'homme là où il est, mais ne pas l'y laisser, il en est de même des peuples qu'il faut prendre tels qu'ils sont, mais aider à marcher vers un avenir meilleur.

UNION INTERPARLEMENTAIRE

6, RUE CONSTANTIN, GENÈVE

Adresse télégraphique:
INTERPARLEMENT-GENÈVE

PROCES - VERBAUX

de la

Commission pour les relations intellectuelles

XIII

Réunion du 15 avril 1950

MONACO, 17 Avenue de Monte Carlo

(Traduction)

Sont présents : MM. le Dr. E. Koref et H. Maurer (Autriche); L. Piérard (Belgique); le Dr. Zaki Bichara (Egypte); Alvarez del Vayo et F. Montiel (Espagne républicaine); Mlle K. Pohjala (Finlande); MM. R. Brizard (France); G.H.R. Rogers (Grande-Bretagne); Patrick F. Baxter et Patrick Little (Irlande); G. Cerulli-Irelli et G. Martino (Italie); P. Grégoire et E. Reuter (Luxembourg); L. Auréglià et A. Médecin (Monaco); Natvig Pedersen (Norvège); Mlle Wittowaall van Stoetwegen (Pays-Bas); A. Holmbäck (Suède); G. Rusca et A. de Senarclens (Suisse); R. Antaki et R. Salem (Syrie).

Assistent, en outre, à la séance : M. le professeur J. Mayoux, représentant le Département de Coopération intellectuelle de l'UNESCO; MM. R. Boisson, F. Marquet et J.C. Rey (Monaco); M. de Irujo (Espagne républicaine); le Dr. T. Hunzidi et le Dr. A. Nassour (Syrie); F. Humblet, secrétaire du Groupe interparlementaire belge, R. Solanko, secrétaire du Groupe finlandais, A. Roussy, secrétaire du Groupe français, Sir Drummond Shiels, secrétaire administratif du Groupe britannique, M. O'Conaill, secrétaire du Groupe irlandais, ainsi que M. Léopold Boissier, secrétaire général de l'Union interparlementaire.

Le procès-verbal est tenu par Mme S. Chaghghi, membre du Bureau interparlementaire.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance tenue à Stockholm le 13 septembre 1949.
2. Revue des récentes suggestions faites en ce qui concerne les manuels scolaires d'histoire.

UNION INTERPARLEMENTAIRE

6, RUE CONSTANTIN, GENÈVE

Adresse télégraphique:
INTERPARLEMENT - GENÈVE

PROCES - VERBAUX

de la

Commission pour l'étude des questions
sociales et humanitaires

XLI

Réunion du jeudi 21 avril 1949

NICE, Centre universitaire méditerranéen

Sont présents: MM. G. Hoyaux et J. De Clercq (Belgique); le Dr. Z. Bichara et Mohamed Aboul Ezz (Egypte); M. Irujo et J. Galindez (Espagne républicaine); J. Minjoz (France); Mmes L. Middleton et L. Manning, MM. Somerville Hastings (Grande-Bretagne); N. Antonopoulos (Grèce); le Dr. Raif Bellama (Liban); Van Kauwenbergh (Luxembourg); A. Médecin, le Dr. Bernasconi et le Dr. Boeri (Monaco); le Dr. O.H. Malik (Pakistan); Mlle C.W.J. Wttewaall van Stoe'twegen (Pays-Bas); MM. A. Holmbäck (Suède); F.M. Komzala (Tchécoslovaquie); V. Simitch (Yougoslavie).

M. A. Robinet de Clery, Secrétaire adjoint, assiste aux séances. Le procès-verbal est tenu par Mlle Spuhler et Mme Ducommun, membres du Bureau.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance tenue à Rome, le 10 septembre 1948.
2. Election d'un Président de la Commission pour la période allant du printemps de 1949 au printemps de 1950.
3. Examen des propositions faites par la Sous-commission sociale sur la protection de la mère et de l'enfant.
4. Elaboration d'un projet de résolution définitif.
5. Désignation d'un ou de plusieurs rapporteurs.
6. Imprévu.

UNION INTERPARLEMENTAIRE

6, RUE CONSTANTIN, GENÈVE

Adresse télégraphique:
INTERPARLEMENT-GENÈVE

PROCES - VERBAUX

de la

Commission pour l'étude des Questions juridiques

LI

MONACO

Les 12, 13 et 14 avril 1950

Sont présents: MM. H. Maurer (Autriche); N. Chr. Christensen (Danemark); A. El Chalakany, M.H. Haekal Pacha, M. Zaky Aly Pacha (Egypte); MM. M. de Irujo, R. Noguès, M. Torrès Campana (Espagne républicaine); O. Kajala (Finlande); P. Bastid, R. Coty (France); A.J. Irvine, Major J. Milner, C.H.R. Rogers (Grande-Bretagne); P.J. Little (Irlande); G. Codacci-Pisanelli, G. Persico, U. Terracini (Italie); I. Azar (Liban); T. Biever, F. Loesch (Luxembourg); L. Aurégia, J. Fissore, A. Médocin (Monaco); G. Natvig Pedersen (Norvège); E. Brongersma (Pays-Bas); A. Holmbäck (Suède); T. Holonstein, G. Rusca, A. de Senarclens (Suisse); R. Antaki, J. Hawash, R. Salem (Syrie).

Assistent, en outre, à la séance: MM. le Dr. Z. Bichara (Egypte); I. Viola (Italie); P. Grégoire (Luxembourg); le Dr. E. Boéri, R. Boisson, F. Marquet, J. Notari, R. Orecchia, J.C. Rey (Monaco); le Dr. F.J.H. Bachg (Pays-Bas); A. Vougt (Suède), ainsi que les Secrétaires des Groupes suivants: MM. F. Humblet (Belgique); G.T. Habib (Egypte); A. Noguès, secrétaire adjoint (Espagne républicaine); R. Solanko (Finlande); A. Roussy (France); Sir Drummond Shiels (Grande-Bretagne); M. O'Conaill (Irlande); R. Bergonzi (Monaco); S. Holm (Suède).

M. Léopold Boissier, secrétaire général de l'Union interparlementaire, assiste également à la séance.

Le procès-verbal des séances I, II, IV et V est tenu par Mme H. Preihs, secrétaire adjointe, celui de la séance III par Mme S. Chaghaghi, membre du Bureau.

UNION INTERPARLEMENTAIRE

6, RUE CONSTANTIN, GENÈVE

Adresse télégraphique:
INTERPARLEMENT - GENÈVE

PROCES - VERBAL

de la

Commission pour l'étude des questions juridiques

XLVII

Samedi 4, Dimanche 5 et Lundi 6 Septembre 1948

Palais de Montecitorio

R o m e

Samedi 4 septembre

I. Séance du matin

Sont présents: M. Carton de Wiart et M. Henri Rolin (Belgique); MM. Gantchev, Kostourkov et Tchobanov (Bulgarie); Atta Afifi Bey, Z. Bichara, Mohamed H. Haekal Pacha et Mohamed Onsy Pacha (Egypte); MM. J. Alvarez del Vayo (Espagne républicaine); F. Elwyn Jones (Grande-Bretagne); Georges Mavros (Grèce); A. Al-Dhahir (Irak); Giovanni Persico (Italie); Habib Abi-Chahla et A. Yafi (Liban); T. Biever, P. Grégoire, H. Clément, E. Reuter et R. Wolter (Luxembourg); J. Nowacki (Pologne); S. Nitulescu (Roumanie); Åke Holmbäck (Suède); N. Antaki (Syrie); Mme M. Carvajal de Arocha, Dr. J. Cabrera, Dr. S.G. Malaret, Dr. D.A. Rangel, Dr. L.H. Solis, et Dr. R.R. Giminez (Venezuela); M.Vl. Simitch (Yougoslavie).

Assistent, en outre, à la séance: MM. F. Humblet, secrétaire général du Groupe interparlementaire belge; M. Sauch, secrétaire du Groupe libanais; M. Méris, secrétaire du Groupe luxembourgeois; Sune Holm, secrétaire général du Groupe suédois, ainsi que M. Léopold Boissier, secrétaire général de l'Union interparlementaire.

Le procès-verbal est tenu par Mme S. Chaghghi, membre du Bureau.

ORDRE DU JOUR

1. Election d'un Président de session.
2. Rédaction définitive du projet de déclaration concernant les Principes de morale internationale.

UNION INTERPARLEMENTAIRE

6, RUE CONSTANTIN, GENÈVE

Adresse télégraphique:
INTERPARLEMENT-GENÈVE

PROCES - VERBAUX

de la

Commission pour les
relations intellectuelles

XI

Réunion des 22 et 23 avril 1949

NICE, Centre universitaire méditerranéen

Sont présents : MM. L. Piérard (Belgique); H. Frisch (Danemark); Haekal Pacha, René Cattaoui Bey et le Dr. El Diwany (Egypte); M. Irujo et J. Galindez (Espagne républicaine); Mlle K. Pohjala (Finlande); M. R. Brizard (France); Mme L. Manning et MM. H. Molson (Grande-Bretagne); G. Martino (Italie); le Dr. R. Bellama (Liban); Van Kauenbergh (Luxembourg); A. Médecin (Monaco); le Dr. O.H. Malik (Pakistan); A.B. Roosjen (Pays-Bas); St. Zolkiewski (Pologne); A. Holmbäck (Suède).

M. André de Blonay, Chef du Bureau des Relations extérieures de l'UNESCO, assiste aux séances, ainsi que M. A. Robinet de Clery, Secrétaire adjoint de l'Union interparlementaire. Le procès-verbal est tenu par Mlle Spuhler et Mme Ducommun, membres du Bureau interparlementaire.

ORDRE DU JOUR

1. Election d'un Président de séance.
2. Approbation du procès-verbal de la séance tenue à Rome, le 8 septembre 1949.
3. Aperçu général sur l'oeuvre, le programme et les méthodes de travail de l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO).
4. L'enseignement de l'histoire dans le cadre des relations intellectuelles internationales.
5. Adoption d'un ou de plusieurs projets de résolutions.
6. Désignation d'un ou de plusieurs rapporteurs.
7. Election d'un Président de la Commission pour la période allant du printemps de 1949 au printemps de 1950.
8. Imprévu.

UNION INTERPARLEMENTAIRE

CONVOCAION DU CONSEIL

Nice,
le dimanche 24 avril 1949.

Genève, le 10 février 1949.
6, rue Constantin

Annexes :

- I. Programme du Bureau pour 1949.
- II. Avant-projet d'ordre du jour de la XXXVIII^e Conférence.
- III. Projet de budget pour 1949.

Monsieur et cher Collègue,

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que le Conseil interparlementaire se réunira

Dimanche 24 avril 1949
à 10 heures du matin, à Nice

au CENTRE UNIVERSITAIRE MÉDITERRANÉEN,

où des locaux seront mis gracieusement à la disposition de l'Union.

Une seconde séance aura lieu l'après-midi.

Le Conseil se compose de deux membres de chaque Groupe national régulièrement constitué. Les fonctions de membre du Conseil durent d'une Conférence à la suivante, c'est-à-dire que les désignations faites lors de la Conférence de Rome sont toujours en vigueur, à moins de modifications apportées par les Groupes eux-mêmes. Un membre empêché a le droit de se faire représenter par un autre membre de son Groupe, muni d'une autorisation à cet effet.

ORDRE DU JOUR :

- I. *Approbation du procès-verbal des séances du Conseil, tenues à Rome les 5, 6 et 10 septembre 1948.*

Le procès-verbal a été imprimé et distribué à tous les membres du Conseil. Au cas où vous ne l'auriez pas reçu, vous êtes prié d'en aviser le Bureau qui vous en fera tenir un exemplaire.

- II. *Communication du programme du Bureau interparlementaire pour 1949.*

Ce programme a été adopté par le Comité exécutif dans sa séance du 28 décembre dernier. Conformément à l'article 9 du Règlement du Bureau, il doit être communiqué au Conseil. Son texte est reproduit à l'Annexe I.

- III. *Convocation de la XXXVIII^e Conférence interparlementaire.*

Au moment de l'envoi de la présente circulaire, aucune invitation n'avait été définitivement adressée à l'Union pour cette année.

IV. *Développement et renforcement de l'Union interparlementaire.*

Rapport présenté par la Commission permanente pour l'étude des questions politiques et d'organisation.

V. *Election du Secrétaire général pour une période de quatre ans, allant du 1^{er} janvier 1950 au 31 décembre 1953.*

A teneur des Statuts et de l'article 3 du Règlement du Bureau interparlementaire, « la gestion du Bureau appartient à un Secrétaire général, nommé par le Conseil interparlementaire pour une durée de quatre années. Il est rééligible. Les conditions de son engagement sont arrêtées par le Conseil ».

VI. *Fixation de l'ordre du jour de la Conférence. Communication des projets de résolutions qui lui seront soumis.*

On trouvera, à l'Annexe II, un avant-projet d'ordre du jour de la Conférence, soumis au Conseil par le Comité exécutif. Sauf celui sur les traités inégaux, aucun des projets de résolutions, qui seront soumis à la Conférence, n'est encore rédigé définitivement. Ces projets ne le seront que dans les séances de Commissions qui précéderont immédiatement la réunion du Conseil.

VII. *Echange de vues sur le contenu du prochain rapport du Secrétaire général en vue d'orienter le débat général à la conférence plénière.*

VIII. *Application de l'article 10 des Statuts, fixant le nombre des voix à accorder à chaque Groupe au sein de la prochaine Conférence.*

Un projet de répartition des voix sera soumis au Conseil sur la base des informations que le Bureau aura reçues au sujet de l'état des Groupes nationaux au début de cette année.

IX. *Adoption du budget définitif pour 1949 (Voir Annexe III).*

X. *Admission de membres permanents sur la proposition de leurs Groupes.*

Le Groupe français présente la candidature de M. Emile Borel, ancien député et ancien ministre. Cette candidature a reçu un préavis favorable du Comité exécutif.

XI. *Imprévu.*

Nous vous serions très reconnaissants de vouloir bien accuser réception de la présente circulaire dans le plus bref délai possible et de nous faire savoir si nous pouvons compter sur votre présence.

Veillez agréer, Monsieur et cher Collègue, l'assurance de notre haute considération et de nos sentiments dévoués.

Le Secrétaire général :
Léopold BOISSIER

Le Président :
STANSGATE

Réunions de Commissions et de Sous-Commissions à Nice

<i>Mardi 19 avril:</i> (matin et après-midi)	dès 10 h.	Sous-commission pour l'étude des questions d'organisation. Sous-commission pour l'étude des questions sociales.
<i>Mercredi 20 avril</i> (matin)	dès 10 h.	Sous-commission pour l'étude des questions d'organisation. Sous-commission pour l'étude des questions sociales.
(après-midi)	dès 15 h.	Sous-commission pour l'étude des questions sociales. Sous-commission mixte, composée de membres des Commissions politique et juridique
<i>Jeudi 21 avril</i> (matin et après-midi)	dès 10 h.	Sous-commission mixte Commission plénière pour l'étude des questions sociales et humanitaires
<i>Vendredi 22 avril</i> (matin et après-midi)	dès 10 h.	Commission plénière pour les relations intellectuelles Commission plénière pour l'étude des questions politiques et d'organisation
<i>Samedi 23 avril</i> (matin et après-midi)	dès 10 h.	Commission plénière pour les relations intellectuelles Réunion commune de la Commission plénière pour l'étude des questions politiques et d'organisation et de la Commission plénière pour l'étude des questions juridiques
<i>Dimanche 24 avril</i> (matin et après-midi)	dès 10 h.	Conseil interparlementaire.

Avis important

D'après les règles en vigueur, seuls les membres du Comité exécutif et des Sous-commissions recevront une indemnité pour leurs frais de déplacement. Les membres des Sous-commissions, qui ont été convoqués par circulaires spéciales, y trouveront tous les renseignements voulus sur le montant de leurs indemnités.

Si un Groupe le juge nécessaire, il peut charger les mêmes délégués de le représenter tant au Conseil qu'aux Commissions.

Annexes

I.

Programme du Bureau pour 1949

1. Démarches en vue de la création de nouveaux Groupes.
2. Voyages de propagande.
3. Réorganisation des finances de l'Union.
4. Préparation des travaux des Commissions et Sous-commissions.
5. Préparation de la Conférence annuelle.
6. Publication du *Bulletin interparlementaire*.
7. Collaboration avec la Section autonome des Secrétaires généraux des Parlements.
8. Publication d'une nouvelle brochure de propagande en français.
9. Travaux préliminaires relatifs à la reprise éventuelle de la publication de l'*Annuaire interparlementaire*.
10. Relations avec les Nations Unies et les organisations internationales spécialisées.

II.

Avant-projet d'ordre du jour pour la XXXVIII^e Conférence soumis par le Comité exécutif¹

1. Débat général sur le rapport du Secrétaire général.
2. Traités inégaux.
3. La possibilité de créer une assemblée représentative mondiale des peuples en vue du maintien de la paix.
4. La protection de la mère et de l'enfant.
5. Le cas échéant, l'enseignement de l'histoire.

¹ L'ordre dans lequel ces points seront discutés par la prochaine Conférence demeure réservé.

III.

Projet de Budget définitif pour 1949

A sa séance du 10 septembre dernier, tenue à Rome, le Conseil interparlementaire avait adopté, à l'unanimité, un budget provisoire prévoyant fr. 228.000,— seulement aux recettes. Les versements faits depuis cette date et les dernières indications fournies au Bureau permettent à celui-ci d'évaluer les recettes à un chiffre sensiblement supérieur (Le tableau des recettes prévues reproduit à la fin de cet exposé (p. 8) indique, à la colonne c, les prévisions pour 1949 en ce qui concerne les subventions des Groupes nationaux).

Dans ces conditions, le 29 décembre 1948, le Comité exécutif a décidé de proposer au Conseil interparlementaire un budget définitif. Ce budget prévoit, à la fois pour les recettes et pour les dépenses, des chiffres plus élevés que le budget provisoire.

RECETTES

Subventions des Groupes.

Deux Groupes (ceux de l'Egypte et des Pays-Bas) verseront, en 1949, pour la première fois depuis la guerre, le montant total prévu au barème, augmenté de 20 %. Les Groupes italien et britannique ont fait parvenir le montant total de leur contribution dès 1948.

Les chiffres inscrits pour les quatre nouveaux Groupes de l'Asie sont encore sujets à ratification par ces Groupes. En l'absence de toute information, aucune contribution n'est prévue ni pour le Groupe canadien, ni pour celui de l'Espagne républicaine. Enfin, le nom du Groupe iranien ne figure pas sur la liste, ce Groupe n'ayant plus répondu, depuis 1939, aux circulaires et mémoires du Bureau qui lui ont été régulièrement envoyés.

Intérêts.

Il est à prévoir que la somme perçue au titre des intérêts sera inférieure à celle qui est indiquée au budget provisoire. En effet, en 1948, certains placements ont été, soit remboursés, soit convertis à un taux d'intérêt moins élevé. En outre, certains intérêts payables en couronnes norvégiennes ne peuvent encore être convertis en francs suisses.

Vente de publications.

Par contre, les sommes provenant des abonnements au *Bulletin interparlementaire* et de la vente de diverses publications (Volume jubilaire, nouveau recueil des *Informations*, etc.) ont atteint, en 1948, un total de fr. 1849. La somme de fr. 1749 est prévue au budget définitif de 1949.

Solde de l'exercice 1948.

Il est proposé de reporter à l'exercice 1949 la somme de fr. 7000 représentant le solde créditeur de 1948.

Le total des recettes en 1949 serait ainsi de fr. 288.200.

DÉPENSES

Plusieurs des crédits inscrits au budget de 1948 se sont révélés très insuffisants. Comme il n'y a pas lieu de prévoir que les charges de l'Union diminueront, les sommes proposées pour le budget définitif ont pour base les dépenses de 1948, à la seule exception du crédit pour « Traitements », au sujet duquel des propositions spéciales sont faites par le Comité exécutif.

Les crédits pour lesquels une augmentation est proposée par rapport au budget provisoire sont les suivants :

Traitements.

Le coût de l'existence a beaucoup augmenté en Suisse au cours des hostilités et depuis la fin de la guerre. Le 31 décembre 1948, il atteignait, d'après les chiffres officiels de l'indice du coût de la vie, 63 % de plus qu'en 1939, les prix de certains produits essentiels (vêtements, nourriture, en particulier) s'étant accrus dans une proportion très supérieure. Dans ces conditions, le Conseil a déjà consenti, en 1948, un léger relèvement des traitements du personnel, qui avaient été établis bien avant la dernière guerre en francs or et étaient restés fixés au même montant en francs suisses, malgré la dévaluation monétaire de 1936. En conséquence, le Comité exécutif propose au Conseil de relever les traitements pour 1949 de 20 % en ce qui concerne les trois fonctionnaires depuis longtemps au service de l'Union et titulaire de contrats, soit les deux secrétaires adjoints et M^{lle} Spuhler, de 10 % en ce qui concerne le reste du personnel. Quant au Secrétaire général, il recevrait une indemnité pour frais de représentation et de logement s'élevant à 10 % de son traitement de base. La somme prévue pour des « collaborations temporaires » a été dépassée en 1948 ; il est donc aussi proposé de relever un peu le chiffre dont il s'agit.

Afin de permettre ces augmentations, il sera nécessaire de majorer les crédits suivants :

Traitements	Fr. 111.500,— (Fr. 101.645,— en 1948)
Locaux	» 15.000.— (» 11.857,— en 1948)
Taxes (4 % des traitements)	» 4.300,— (» 4.091,— en 1948)

Voyages. Commissions.

Plusieurs réunions de Sous-commissions sont prévues en 1949, ainsi que deux sessions du Comité exécutif, pour ne mentionner que celles qui se tiennent à un autre moment que celui de la Conférence annuelle.

De plus, le développement constant de l'œuvre interparlementaire dans toutes les parties du monde entraînera, sans doute, des frais de voyage considérables, car il importe que le Président, les membres du Comité exécutif et le Bureau entrent en contact avec les Groupes nouvellement constitués.

Il convient, enfin, de rappeler que ce crédit comprend également une contribution aux frais de la Section autonome des Secrétaires généraux des Parlements.

La somme de fr. 50.000 est proposée (dépenses en 1948 : fr. 47.725,50).

Conférence annuelle.

Les frais de la Conférence de Rome, y compris l'impression du Compte rendu définitif, s'élèveront à un peu plus de fr. 40.800. Il ne serait pas prudent de fixer, pour 1949, un crédit inférieur à ce qui a été dépensé en 1948, si l'on songe que la

Conférence se tiendra, sans doute, dans un pays plus éloigné de la Suisse que ne l'est l'Italie. Il y a lieu de rappeler ici que, comme en 1947 et en 1948, aucune finance d'inscription payable par les participants n'est prévue pour 1949, à titre de contribution aux frais d'impression du Compte rendu définitif.

Frais de bureau.

Tous les frais de chancellerie (expéditions, polycopie des documents, correspondance et télégrammes, fournitures en général) se sont considérablement accrus du fait de l'augmentation du nombre des Groupes dont beaucoup appartiennent à des pays très éloignés de la Suisse. En 1948, déjà, la dépense pour ces frais a été de fr. 11.745. La somme de fr. 10.700 est proposée pour 1949.

Publications. Impressions.

Il sera nécessaire de fixer de nouveau à fr. 20.000 le crédit pour « Publications », évalué à fr. 17.000 dans le budget provisoire de 1949. En effet, les dépenses, en 1948, ont atteint la somme de fr. 20.084 ; il faudra donc prévoir de nouveau fr. 20.000 en 1949. Nous rappelons que ce crédit comprend les frais occasionnés par les publications de la Section autonome des Secrétaires généraux.

Total des dépenses inscrites au budget définitif : fr. 270.000.

BUDGET POUR 1949

Recettes prévues

Subventions des Groupes :

	a	b	c	
	Barème augmenté de 20% Fr. suisses	Versements en 1947 ou 1948 Fr. suisses	Prévisions pour 1949 Fr. suisses	
Amérique (E. U. d')	61.200,—	64.200,—	64.200,—	
Autriche.	2.880,—	2.880,—	2.880,—	
Belgique.	6.480,—	7.363,— *)	7.363,—	
Birmanie	4.320,— **)	1.253,—	1.700,—	
Bulgarie	1.800,—	1.800,—	1.800,—	
Canada	12.600,—	—	?	
Ceylan	3.600,— **)	—	3.600,— **)	
Danemark	2.880,—	3.229,55 *)	3.230,—	
Egypte	10.800,—	7.500,—	10.800,—	
Eire	3.600,—	2.400,—	2.400,—	
Espagne Rép.	14.400,—	—	?	
<i>verse</i> Finlande	3.600,—	3.000,—	3.000,—	
France	28.440,—	16.800,—	16.800,—	
Grande-Bretagne	37.800,—	37.232,25	37.232,—	
<i>5</i> <i>2/3</i> Grèce	2.520,—	2.520,—	2.520,—	2.520.— Grèce
Hongrie	2.880,—	2.880,—	2.880,—	
<i>2/3</i> Inde	14.400,— **)	—	14.400,— **)	
<i>(od. 1948)</i> Irak	2.880,— **)	720,—	1.000,—	1.000.— Irak
Italie	21.600,—	21.600,—	21.600,—	
<i>21/11</i> Liban	720,— **)	712,80	720,— **	712,80 Liban
<i>18/3</i> Luxembourg	360,—	420,90 *)	420,—	420.— Luxembourg
Monaco	360,— **)	—	360,— **)	
Norvège	3.240,—	4.560,— *)	4.560,—	
Pakistan	5.670,— **)	—	5.670,— **)	
Pays-Bas	8.280,—	5.200,—	8.280,—	
Philippines	7.560,—	—	7.560,—	
Pologne	11.520,—	3.980,—	8.000,—	
Roumanie	7.920,—	5.000,—	5.000,—	
Suède	6.480,—	6.700,—	6.700,—	
<i>8/2</i> Suisse	6.120,—	3.825,—	5.000,—	5.000.— Suisse
<i>1/2</i> Syrie	1.440,—	1.425,60	1.425,—	
<i>1/2</i> Tchecoslovaquie	10.440,—	10.387,80	10.387,—	
Turquie	3.600,—	3.600,—	3.600,—	
Yougoslavie	7.200,—	7.164,—	7.164,—	
	<u>319.590,—</u>	<u>227.641,10</u> <i>712,80</i>	<u>272.251,—</u>	Fr. 272.251,—
Intérêts				» 7.200,—
Vente de publications				» 1.749,—
Solde créditeur de l'exercice 1948				» 7.000,—
				<u>Fr. 288.200,—</u>

*) Subvention conforme au barème de 1931, établi en francs or (avec, en plus, pour la Norvège, l'augmentation de 20%).
 **) Doit être ratifié par le Groupe en question.

BUDGET POUR 1949

Crédits proposés

	Budget provisoire Fr. suisses	Dépenses en 1948 Fr. suisses	Propositions définitives pour 1949 Fr. suisses
Traitements	101.200,—	101.645,80	111.500,—
Locaux	12.000,—	11.857,70	15.000,—
Installation. Assurance	3.000,—	2.049,80	3.000,—
Voyages. Commissions	40.000,—	47.725,50	50.000,—
Publications. Impressions	17.000,—	20.084,35	20.000,—
Bibliothèque. Périodiques	1.000,—	785,74	1.000,—
Frais de bureau	9.000,—	11.744,95	10.700,—
Conférence annuelle	30.000,—	40.837,80	40.800,—
Taxes	3.900,—	4.091,65	4.300,—
Bureau du Président	3.500,—	3.500,—	3.500,—
Relations avec les Nations Unies	7.500,—	6.088,—	7.500,—
Imprévu	2.700,—	98,35 *)	2.700,—
	<u>230.800,—</u>	<u>250.509,64</u>	<u>270.000,—</u>

*) Le solde de ce crédit a été utilisé pour couvrir l'excédent de dépenses sous les rubriques « Traitements », « Impressions », « Taxes » et « Relations avec les Nations Unies ».

UNION INTERPARLEMENTAIRE

Bulletin de Vote — Voting Card — Stimmzettel

5 VOIX

Nom du Titulaire *M. de Trujillo*

Nom du Groupe *Espagne républicaine*